RCS: PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 11254

Numéro SIREN : 442 858 544 Nom ou dénomination : TN PLUS

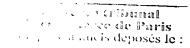
Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 35848

TN PLUS

Société à respo?isabilité limitée au capital de 50.000 euros.

Siège social : 30 Boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS

RCS B 442 858 544



4 3 JUN 2023

035848 MB

Le 30 mai 2023 Décisions unanimes des associés

- Monsieur Jean Christophe NANI, associé, 118 Avenue André Maginot, 94400 VITRY SUR SEINE, représentant 50 parts sociales
- JCN Développement, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 144.100 euros Siège social: 118 avenue André Maginot-94400 VITRY SUR SEINE (RCS de CRETEIL 838 977 098) Représentée par son Président, M. Jean-Christophe NANI, représentant 4750 parts sociales.

Soit au total 5000 parts qui représentent 100% du capital de la société.

Résolution 1: Approbation des comptes.

L'assemblée générale approuve les résultats de l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2022.

Résolution 2 : Quitus au gérant

L'assemblée générale nomme Mr Jean Chritsophe NANI en qualité de gérant pour une durée de 3 ans à compter de ce jour. Elle donne quitus au gérant, Mr Jean Christophe NANI.

Résolution 3 : Rapport de Gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion annexé aux présentes.

Paris le 30 mai 2023 Les associés.

1/1

TN plus

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros.

Siège social : 30 Boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS Siret 442 858 544 00012 / RCS PARIS B 442 858 544 / APE 742A

RAPPORT DE GESTION de l'exercice 2022

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires s'établit à 1.009.096€, et les charges d'exploitation à 978.400 € soit un Résultat Brut d'exploitation de 30.696 €.

Compte tenu de la charge financière, le résultat de l'exercice avant impôt est de 9.486€ et le résultat comptable, après les charges exceptionnelles s'établit à 8.338€

Le chiffre d'affaires prévu à hauteur de 1030 K€ n'a pas été tout-à-fait atteint, mais s'en est rapproché. On observera cependant que les charges relatives à la masse salariale, sont toujours en sensible régression depuis 2018, puisqu'elles sont passées de 596 k€ en 2018 à 552 K en 2022 ce qui représente en 5 ans une baisse de plus de 7%.

La prestation de la Holding a été ramenée à 224.000€, conformément au prévisionnel 2022.

Les déficits reportables qui était au 31/12/21 de 36.683€ sont réduits de 12.550€ pour l'exercice et sont ramenés au 31/12/2022 à 24.133€.

Evénements importants survenus dans le courant de l'exercice :

L'activité largement bousculée par la COVID est maintenant repartie. Les Projets qui avaient été impactés par le ralentissement général de notre profession sont maintenant réengagés, avec un effet de rattrapage qui a commencé à se faire sentir. La fin de l'exercice a de ce point de vue marqué un tournant qui devrait se manifester par un exercice 2023 plus favorable en termes de CA et de résultat, avec un redressement de la trésorerie attendu dès la mi-2023.

• Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.

Le budget de l'exercice 2023, calculé sur un objectif de 1.291.000€ ₭€, est basé sur des commandes déjà signées et engagées. Il reflète une activité assez intense dès le premier semestre, avec la réalisation de projets qui ont largement dérapé les années précédentes.

L'agence a également remporté plusieurs nouveaux grands projets qui lui permettent une bonne visibilité sur plusieurs années.

Ce budget prévoit un résultat positif de 89 K€ avant impôt pour l'année 2023 (voir annexe).

Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et développement.

2. RESULTATS

• Examen des comptes et résultats. (Voir annexe)

Les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un tableau de synthèse des comptes de résultat est annexé aux présentes. Ces comptes sont toujours examinés et finalisés par la Cabinet BDO expert-comptable, 43-47 avenue de la Grande Armée 75016 Paris et sont à la disposition des associés.

• Capitaux propres :

Capitaux et réserves antérieures au 01/01/2022 62.722 € Résultat de l'exercice au 31/12/2022 8.338 € Capitaux propres au 01/01/2023 : 71.060 €

Le montant du capital et des réserves de la société s'élève à compter du 1erjanvier 2023 à 71.060 €

Le 30 mai 2023

La Gérance

ANNEXE : Résultats 2022 et Budget 2023

TN PLUS	bitab 29122	EUDGDT 2 JL
Prestations *	£F8 143	1 291 000
Factures à établir	0 340 611	1
Variation travaux en cours N	340 611	
Total Production	1 008 759	1 291 000
Autre produits (Hors charges refacturés)	18	
Produits divers de gestion	ូ12	
Produits d'expleitation	1,009,096	1 291 000
Achats Fournitures & petits équipements	17	15 000
Loyers (Bureau Lenoir)	38 (40	38 001
Location Archives	2 t 90 21 010	2 501
Crédit bail matériel Logiciel comptable	2 34"	2 50
Location diverses	1 275	651
Location Véhicule	1717	8 401
TOTAL.	64 568	08 05
Charges lacatives	2 939	e ao:
Entretien biens mobiliers & immobiliers	7.264	8 50
Entretien réparations véhicule	271	
Maintenance informatique	k <u>ξ 1</u>	15 000
TOTAL	14 1 (8	23 501
Assurances Assurances Professionnelles	2 144 13 30s	2 800 37 000
Assurances Vehicules	1 365	1 40
Ass Tel	'. -	150
Documentation technique	_ 	5 000
TOTAL	27 388	4E 15
Honoraires retrocédés	52.1	10 00:
Honoraires Comptabilité	19.823	15 000
Honoraires Gestion	F * 33	
Honoraires Jundiques	l ⊢	
Prestations Holding JCN Développement		240 001
Frais d'actes & contenbeux Autres (serv ext- annonces)	• 4 (2)	4;
Adires (3614 ext- amidices)	253 410	265 04
Missions / réceptions/relations publiques	6,022	6 001
Voyages et Déplacements	() () ()	12 00
Postes Téléphone & internet	, 542	5 00
Frais Bancaires	2 495	1 80
Autres	175	
frais factoring	12	.4 90
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	, 3 374 411144	453 649
TOTAL ACIA 13 ET CHARGES EXTERNES	+4.	359
Form Prof + Taxe apprent	g Tija	5 70
CFE	182	1 750
VEH	2,342	54
Taxe Bureau (dans ch toc)	2.55*	5 50
Autres		50
Impats & Taxes	12 679	1389
Salarres *	4 5 003	524 97
Transports Indem et autres charges	4 24	4 50
Variation CP & CS Indemnités légales & ruptures	4 000	-4 00
Stages	521	50
Charges Sociales	109,029	175 07
Autres charges	6 543	10 50
Chargen de Personne	554 803	711 65
Datations aux Amortissements	1 470	2 00
Total charges d'exploitation	978 401	1 179 09
	97 2%	913
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	30 696	111 910
Poste Financiers (prod-Ch)	2121	20 00
Sous Total	21 210	20 00:
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RAI) Poste Exceptionnel (prod-Ch)	9 486	91 910
RESULTAT (Benefice ou Perte)	8 336	89 910
MEDDE IN I (Denence ou Ferre)	6 330	89 91

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Nº 2065-SD 2023 Declaration souscrite pour le resultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition Régime Réel normal X Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case Désignation de la société: Adresse du siège social : SARL TN PLUS 4 4 2 8 5 8 Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement: boulevard Richard Lengir 75011 PARIS Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2020 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SASU JCN DEVELOPPEMENT 118 avenue André Maginot 94400 VITRY-SUR-SEINE SIRET 3 8 9 7 7 0 9 8 0 0 Activités exercées Activités d'architecture Si vous avez changé d'activité, cochez la case 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% 0 2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme Autres PV imposables à PV à long teme PV exonérées imposables à 19% 19% imposables à 0% art. 238 quindecies 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins urbains à dynamise Entreprises nouvelles Zones franches d'activités Zone de Restructuration de la défense, Autres dispositifs art, 44 septies (BUD), art 44 sexdecies art. 44 quaterdecies art. 44 terdecies Sociétés d'investissements Zone de développement Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées immobiliers cotées prioritaire, art. 44 sepdecies (indiquer + ou - selon le cas) relevant du taux à 15 % 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % 1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Nom et coordonnées Viscur conventionné Visa : CGA - du prestataire : - du comptable : SASU BOO PARIS 11 avenue DU VAL DE FONTENAY 94120 FONTENAY SOUS BOIS - du CGA ou du viseur

conventionné :

- N° d'agrément :

Formulaire obligatoire (est. 223 du Code géneral des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD 2023

				·						
	yées par la société			Payé	cs par un établisse	ment chargé du	servic	e des titres	ь	
Montant des distributions correspondant à de	es rémunérations of	u avantage	es dont la s	société ne désigne	pas le (les) béné	ficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes con interposées	sentis aux associés	, actionna	ires et por	teurs de parts, soi	t directement, soi	par personnes	(d)			
Montant des distributions							(c)			
autres que celles visées en (a),							(f)	1		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)			
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'	abattement de 40 %	prévu au	2° du 3 de	l'article 158 du	CGI ⁽⁴⁾		(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles Montant des revenus répartis (5)	à l'abattement de	40 % prév	ru au 2° du	3 de l'article 158	8 du CGI		(j)			
Woman des revenus repartis						Total (a	àh)			
			-							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48 1 à 6	ann. III au CGI) :	Pour les S.A.R.L.	chaque a	ssocié, gérant ou	s de la période ret non, désigné col. res de frais ou au	l à titre de trait	ement	s émolumer	nte ind	lemnitée
SARL tous les associés ; - SCA associés gérants ;		Nombre				s sommes versé		ses folicitons	· uans ia	1 societe.
SNC ou SCS associés en nom ou commar	ndités ;	de parts sociales	Année au			le représentation	, ,	à titre de frais	s profes	sionnels
SEP et sté de copropriétaires de navires as coparticipants.	ssociés, gérants ou	appartenant à chaque associé en		à titre de traitements émoluments	de mission et	de déplacement		iutres que cei	ux visés res 5 et	dans les
		toute pro- priété ou en usufruit	a été	et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursemen		Indemnités forfaitaires	Rembo	oursements
1		2	3	4	5	6		7		8
									_	
				-						
						1			ĺ	
								ļ		
							+		_	
			_				i_			
		•					İ			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIR	E DU FONDS (en	cas de gér	ance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEM	IENTS (Si ce cadre	est insuff	isant, join	dre un état du mê	me modèle)		-			
•										
	 "	Montan	t brut des	salaires abstracti	ion faite des somn	res comprises d	lane lo			
RÉMUNÉRATION	vic.				s contrat et aux ha		шіз іс	'		
KEMONEKATIO	13	Pátros	ossions d'	honoroires de se		, (b)				
MULT		Kelloc	Castotis u	monoraires, de co	mmissions et de c	ourtages				
MVLT imposées			à 0	%	àl	5 %		à 1'	9%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'ex	ercice	<u> </u>			····		1			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice		 					-			
MVLT restant à reporter		 -	-				1			
· · ·									- الناوي	
- 		, .				•	•			
Montant cumulé des dons et v										
		Nombre d	le reçus, at	testations ou tous	autres document	s délivrés au titr	e de l'	exercice		-



Direction Générale des Finances Publiques N° 2067 (2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

			WididE	ou exerci
Désignati	on de l'entreprise SARL TN PLUS	<u> </u>	du	01/01/2022
Adresse	30 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS		u	
Varcase	50 Bodievard Kichard Lenoir 75011 PARIS		211	31/12/2022
			au	31/12/2022

			ÉNOM ET EMPL	INDIRECTEMEI				COMPLÈTE	
1	MONSIEUR Ja	mbor Andras				16, rue			
2	MONSIEUR Ho	uy Hervé				75019 Paris 26, bouleva	rd	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
3	Coordinateu MADAME SLAV					75011 Paris 8, rue	•		
_	PAYSAGISTE MADAME LURA	CUI ATTOR				75013 Paris			
4	Architecte	urbaniste				36, rue DES 75019 PARIS	SOLITAIRES		
5	MADAME MOUR PAYSAGISTE	TER CAMILLE				5, rue DAUB 75005 PARIS	ENTON		
6									
7				·					 ·
8									-
9				······································			<u>. </u>		
0							.=	······································	
_			OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau	ci–dessus)	Frais de	DÉPENSES E AFFÉR		TOTAL
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (S))	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	voyages et de déplacements (v. notice 🚯)	aux véhicules et autres biens (v. notice)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice (S))	DES COLONNE: 5 à 8
1	61 800	2	3	4 9 7	5	6	7	8	9
<u>.</u> 2			!		61 800				61 80
-	46 609				46 609				46 60
3	42 111				42 111				42 13
-	40 800				40 800				40 80
5	38 850				38 850				38 85
6									
7				·					
3					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				-
_									
9									
0									
	230 171			İ	230 171		1		230 17

B - AUTRES FRAIS	
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 054
Total	5 054

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2,2,22 (total col. 9 + total col. 10)	235 226	– de l'exercice 202.2 🕕	
- de l'exercice précédent 🌘	214 176	- de l'exercice précédent 🕦	
Nom et qualité du signataire	À PAI	RIS , le <u>31/03/</u>	2023
	Signat	ure	

1)

		tion de l'entreprise SARL TN PLUS		Du-	rée d	e l'exercice exprimée en n	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		de l'entreprise 32 boulevard Richard Lenoir 75311 PARIS SIRET* 4 4 2 8 5 8 5 4 4 0 0 0 1 2]			Durée de l'exer	cice précédent* 12
							Exercice N clos le, 31/12/2022
			-	Brut	Г	Amortissements, provisions	Net
		Capital souscrit non appelé (I)	AA	1	-	2	3
\vdash	1	Frais d'établissement *	AB		AC		
) Sker	Frais de développement *	CX		cq		
	88	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	SNOL	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles	AJ	-	AK		
	WWO	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
ısé.	CORPORELLES	Constructions	AP		1		
OBIL		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AQ AS		
MM	SNOTA	Autres immobilisations corporelles	AT	60.504	AU		
ACTIF IMMOBILISÉ*	MMOBILISATIONS	Immobilisations en cours	AV	69 584	AW	60 586	8 998
`	IMMC	Avances et acomptes	AX		1		
	- 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		AY		
	IMMOBILISA HONS FINANCIERES (2)	Autres participations	cu		CT		
	INAN	Créances rattachées à des participations	ВВ		CV		
	SNOT	Autres titres immobilisés	BD		BC		
	VITTS	Prêts	BF		BE		
	IMMO	Autres immobilisations financières*	ВН		BG BI		
		TOTAL (II)	BJ	10 222 79 806	BK	60 586	10 222
		Matières premières, approvisionnements	BL	73 000	ВМ	00 386	19 220
		En cours de production de biens	BN	-	во		
	CKS	En cours de production de services	ВР		BQ		
	STC	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
LANT		Marchandises	вт		BĽ		
IRCU		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT	FS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	841 029	BY		841 029
νC	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	50 154	CA		
	CR	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ	30 134	CC		50 154
	KS.	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	СП	15	CE		15
	DIVERS	Disponibilités	CF	25 074	CG		15
		Charges constatées d'avance (3)*	СН	14 508	CI		25 074
	Ē	TOTAL (III)	C1	930 782	СК		14 508
Comptes	arisatio	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	330 762	ਁ'`		930 782
Com	régul	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ				
	ಕ	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	СО	1 010 588		1A 60 586	950 002
Ren	vois :	(1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	СР			(3) Part à plus d'un an CR	330 002
	se de roprié	réserve	Sto	:ks :		Créances :	
		ons concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



[Désign	nation de l'entreprise SARL TN PLUS		Néant *
-			Τ	Exercice N
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC	
		Réserve légale (3)	DD	
	RES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	ROPI	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF	
	υXΡ	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG	
	CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	DH	7 722
	S	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 338
		Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
	_	TOTAL (I)	DL	71 060
onds	propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
tres f	ргорг	Avances conditionnées	DN	
Ā		TOTAL (II)	DO	
Suc	ses dncs	Provisions pour risques	DP	
ovisio	pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ	
<u>-</u>	<u> </u>	TOTAL (III)	DR	
		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	362 967
;	4	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16
	DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Š	3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 323
		Dettes fiscales et sociales	DY	308 812
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	92 822
ré	npte gul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC	878 942
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	950 002
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ıс	
OIS	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
~	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	815 728
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	259 267



Désign	nation de l'entreprise : SARL TN PLUS					214	*
				Fuencia- M		Néant	
				Exercice N Exportations et			
	V		France	livraisons intracommunautaires	<u> </u>	Total	
	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
7	Production vendue bicns *	FD		FE	FF		
TIO	(services *	FG	1 008 759	FH	FI	1 008	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 008 759	[FK]	FL	1 008	759
XPL(Production stockée*				FM		
S D'E	Production immobilisée*				FN		
ULT	Subventions d'exploitation				FO		
ROE	Reprises sur amortissements et provisions, to	ransferts de charges* (9)	 .		FP		322
-	Autres produits (1) (11)				FQ		15
			Total des	produits d'exploitation (2) (1)	FR	1 009	096
	Achats de marchandises (y compris droits de	douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*		·		FT		
	Achats de matières premières et autres appro	ovisionnements (y compr	is droits de douane)*		FU		
7	Variation de stock (matières premières et ap	provisionnements)*			FV		
TION	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)	•			FW	413	904
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	10	256
XPL	Salaires et traitements*				FY	405	827
S D'E	Charges sociales (10)				FZ	146	785
RGE	Sur immobilisations — dotation	s aux amortissements*			GA	1	606
CHA	OLY - dotation	s aux provisions*			GB		
	Sur immobilisations Sur actif circulant: dotations aux Pour risques et charges: dotations	provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations	aux provisions			GD	· <u>-</u> ·	
	Autres charges (12)				GE	·	18
			Total des c	harges d'exploitation (4) (II)	GF	978	400
	ÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG		696
tions	Bénéfice attribué ou perte transférée*	*		(III)	GH		
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
	Produits financiers de participations (5)				Cl		896
IERS	Produits des autres valeurs mobilières et créa	inces de l'actif immobili	sé (5)		GK		
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)	·-			GL	·	
SFIN	Reprises sur provisions et transferts de charg	es			GM		
UIT	Différences positives de change				GN		
ROD	Produits nets sur cessions de valeurs mobiliè	res de placement			GO		
			Tota	al des produits financiers (V)	GP GP		896
RES	Dotations financières aux amortissements et	provisions*		- F. Tanto illiantiti ()	GQ		090
NCIE	Intérêts et charges assimilées (6)				GR GR	22	106
FINA	Différences négatives de change				GS		100
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobil	ières de placement			1 -		
HAR		s. ss ac placement	Total	des charges financières (VI)	GT		100
	ÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		- Viai	enanges imaneferes (VI)	GU		106
	ÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I	• II + III • IV + V = V/\			GV		209
		•	concernant cette subsique se	ent données dans la notice n° 2032.	GW	9	487

1)	.COMPTE	DE	R
. /			

)ésign:	tion de l'entreprise SARL TN PLUS		Néant
┝				
-				Exercice N
ی	EXCEPTIONNELS		НА	1 021
	NOL.		нв 📙	
Ž	XCE		нс	
			HD -	1 021
6			HE _	2 170
00 40	EXCEPTIONNELLES		HF -	
٦	XCEP		HG	
			HH	2 170
\vdash			HI	(1 148)
			нј 📙	
Į.	mpôts		нк	
			HL_	1 012 015
_			нм	1 003 677
5	i - Bi	NÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	8 338
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но	
	(2) [Oont (нү	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG _	
	(3) [Ont { - Crédit-bail mobilier *	HP	1 869
	Ľ,	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	нх	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
S	(9)	Dont transferts de charges	A1	322
RENVOIS	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
RE		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AJ	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 -	
	(13)	Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	(15)	complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives Madelin A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionnelles	xercice *	Produits exceptionnels
	Pén	alités, amendes fiscales et pénales 2 170	, -	
	Aut	res produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 021
	ļ- -			
			-	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieurs : Charges antérieurs	xercice N	Produits antérieurs
		Changes antitimes	+-	· recurs micricus
			_	
	ļ		-	-
	L	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		·

(5)

~	ADRE A	manon" "			Valeur brute des immobilisations au		Augma onsécutives à une réévaluation pranquée	entation	
<u> </u>	AURE A	IMMOBILIS	SATIONS	Ь.	début de l'exercice		au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, app et virements de poste à po
INCORP	Frais d'établiss	sement et de développement	TOTAL 1	cz		D8		D9	
ž	Autres postes	d'immobilisations incorp	orelles TOTAL II	KD		KE		KF	
	Terrains			ΚG		KH		KI	
	Sur sol p	propre Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
	Sur sol p	l'autrui Dont Composants M1		KM		KN	•	ко	
	5 Installation et aménage	ns générales, agencements Do criterits des constructions * Compo		КР		ΚQ		KR	
S.	Installations techi et outillage indus	niques, matériel Do	nt osants M3	KS		KT	-	ΚĽ	
CORPORELLES		ns générales, agencements, cents divers *	<u> </u>	KV	29 116	KW		KX	
POR	Matériel de			KY	301	ΚZ		LA	
COR	Installation aménagem Silicon Matériel de Matériel de et mobilier	bureau informatique	·····	LB	31 632	LC		LD	8 53
	183	s récupérables et	<u></u>	LE		LF		LG	0 33
		ions corporelles en cours		LH		1		น	
				LK		LI		LM	
	Avances et a	comptes		┧	61 049	LL	_	1	
	Do-diet et		TOTAL III	LN	61 049	LO		LP	8 53
ES		ns évaluées par mise en éq	uivalence	8G		8M		8T	
IÈR.	Autres partie	cipations		8Ľ		8V		811.	
FINANCIÈRES		immobilisés		1P		IR		15	
Ē	Prêts et autre	es immobilisations financi	ères	11	10 222	10		IV.	
	1		TOTAL IV	LQ	10 222	LR		LS	
				7 5		7	1		
	TO	OTAL GÉNÉRAL (I + II	,	oG	71 271	ØН		ØJ	
			Di	OG minutic	ons	ØΗ	Valeur brute des	Réd	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence
	ADRE B	MMOBILISATIONS	,			ØΗ	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réd	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
	ADRE B II Frais d'établis et de développ	MMOBILISATIONS sement TOTAL I	Di par virement de poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	ØH DØ	immobilisations à la fin de l'exercice	Réd	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi
INCORP.	ADRE B II Frais d'établis et de développ	MMOBILISATIONS	Dii par virement de poste à poste	minutio	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice	Réé	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
	Frais d'établis et de dévelopr	MMOBILISATIONS sement TOTAL I d'immobilisations incorpo-	Dispar virement de poste à poste	minutio	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ	immobilisations à la fin de l'exercice	Réé	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles	MMOBILISATIONS sement TOTAL I d'immobilisations incorpo-	Dispar virement de poste à poste IN	cø LV	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW	immobilisations à la fin de l'exercice	Réco D7	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles	MMOBILISATIONS sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II	par virement de poste à poste IN 10	CØ LV LX	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 1X LZ	ivaluation légale * ou évaluat par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de développ Autres postes relles Terrains	MMOBILISATIONS seement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre	par virement de poste à poste IN IO IP	CØ LV LX MA	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 IX LZ MC	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de développ Autres postes relles Terrains Constructions	Sement Sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am des constructions	par virement de poste à poste IN 10 IP IQ IR	CØ LV LX MA	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 IX LZ MC MF	ivaluation légale * ou évaluat par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- Inst. gales, agenets, amé-	par virement de poste à poste IN	CØ LV LX MA MD MG MJ	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME	immobilisations à la fin de l'exercice	Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Réconstruction Récons	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions echniques, matériel et outil-	par virement de poste à poste IN IO IP IQ IR	CØ LV LX MA MD MG MJ MM	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116	D7 IX LZ MC MF MI MI MI MO	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriel Autres immobilisations	sement sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- s Inst. gales., agenets, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et	par virement de poste à poste IN 10 IP IQ IR IS IT IV IV	CØ LV LX MA MD MG MJ MM	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116 301	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am des constructions chniques, matériel et outil- s Inst. gales, agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récuérables et	par virement de poste à poste IN 10 IP IQ IR IS IT IU IV IW	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MU	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles	sement sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chniques, matériel et outil- sinst. gales., agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	par virement de poste A poste IN 10 IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116 301	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MX	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelope Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chniques, matériel et outil- s Inst. gales., agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	par virement de poste à poste IN 10 IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116 301	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MR MC MS	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- sur sales, agenets, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours comptes	par virement de poste A poste IN 10 IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV ND ND	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	29 116 301 40 167	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MR MC MS NF	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations Avances et au	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chniques, matériel et outil- si Inst. gales, agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours comptes TOTAL III sévaluées par	par virement de poste in lo lo lp lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV NC	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	immobilisations à la fin de l'exercice 3 29 116 301	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MR MC MS	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
CORPORELLES INCORP.	Frais d'établis et de développ Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations Avances et au	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- sagments divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * TOTAL III s évaluées par valence	par virement de poste A poste IN IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV ND NG ØU	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	29 116 301 40 167	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MR MC MS NF	ivaluation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
CORPORELLES INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations Avances et au Participations mise en équiv	sement sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am, des constructions chniques, matériel et outil- Inst. gales, agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * TOTAL III s évaluées par valence ipations	par virement de poste in lo lo lp lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq lq	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS NC NC OU ØX	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	29 116 301 40 167	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MC MX NB NF	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
CORPORELLES INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et au Participations mise en équiv Autres partici	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- s Inst. gales., agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours comptes TOTAL III s évaluées par alence ipations immobilisés	par virement de poste A poste IN IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG ØU 2B	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	29 116 301 40 167	Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Recons	valuation légale * ou évalua par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et au Participations mise en équiv Autres partici	sement sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chniques, matériel et outil- si Inst. gales., agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL III s évaluées par alence ipations immobilisés immobilisés	par virement de poste in 1 io 1 ip 1 iq 1 ig 1 ir 1 iv 1 iv 1 ix MY ix MY ix C iy 1 iz 1 id 0 in 1 id 0 CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS NC NC OU ØX	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	29 116 301 40 167	D7 IX LZ MC MF MI ML MO MR MV NS NF NI OW	ivaluation légale * ou évaluat par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice	
CORPORELLES INCORP.	Frais d'établis et de dévelopr Autres postes relles Terrains Constructions Installations te lage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et au Participations mise en équiv Autres partici	sement TOTAL I d'immobilisations incorpo- TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions chiniques, matériel et outil- s Inst. gales., agenets, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours comptes TOTAL III s évaluées par alence ipations immobilisés	par virement de poste in lo lo le le le le le le le le le le le le le	CØ LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG ØU 2B	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliant d'une mise en équivalence	DØ LW LY MB ME MH MK MN MQ MT NA NE NH M7 ØY	29 116 301 40 167	Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Reconstruction Recons	ivaluation légale * ou évaluat par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2023 DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A da Code genemi des impóis)

			<u>- </u>		Exercica	N clos lc : 31	/12/2022
	Les entreprises ayan	nt pratiqué la réévaluat	tion légale de leurs ir	nmobilisations amor	tissables (art. 238 bis	s J du CGI) doivent jo	indre
D	ésignation de l'entreprise : SARL	r déclaration jusqu'à (e TN PLUS	et y compris) l'exerci	ce au cours duquel la	provision spéciale (co	ol. 6) devient nulle.	Néant X *
-	oughanon de l'enneprise .						Neant [_^]
		Détermination du	montant des écorts			<u> </u>	
C	CADRE A	(col. 1 –	col. 2) (1)	Utilisation de la r	marge supplémentaire	e d'amortissement	- Montant de la
		Augmentation	Augmentation	Au cours de	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
		du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 col. 2) col. 5 (5)]
		ı	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3) 4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions		-				
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
		<u></u>		1	···		
(1)	Les augmentations du montant brut et et tions amortissables réévaluées dans les	Conditions définies à l'art	ticle 238 his i du code, a	énéral des impôts et fieur	s qui ont été apportées a rant à l'actif de l'entrep	u montant des immobilis rise au début de l'exerci	sa- ce.
(2)	Le montant des écarts est obtenu en sou Porter dans cette colonne le supplémen	ustrayant des montants po	rtés colonne 1, ceux por	tés colonne 2.			
	Cette colonne ne concerne que les imm utilisé de la marge supplémentaire d'an	obilisations réévaluées cé					on
(4)	Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées	aux colonnes 3 et 4 ;					
(5)	b) le montant cumulé à la fin de l'exerc Le montant total de la provision spécial	ice précédent, dans la me le en fin d'exercice est à r	sure où ce montant corre enorter au passif du bila	espond à des éléments fig n (tableau n° 2051) à la li	jurant à l'actif de l'entre	prise au début de l'exerc	ice.
			-poster du passir du blia		igne ai rovisions regieni	chices».	
				•			
C	ADRE B						
DI	ÉFICITS REPORTABLES AU 3	31 DÉCEMBRE 197	6 IMPUTÉS SUR I	LA PROVISION SP	ÉCIALE AU POIN	T DE VUE FISCA	L
1	 FRACTION INCLUSE DANS 	LA PROVISION SPÉ	CIALE AU DÉBUT	DE L'EXERCICE	••••••		
2	 FRACTION RATTACHÉE AU 	J RÉSULTAT DE L'E	EXERCICE		••••••		
3 -	FRACTION INCLUSE DANS	LA PROVISION SPÉ	CIALE EN FIN D'E	XERCICE			
	Le cadre B est servi par les seules entre	prises qui ont imputé leu	rs déficits fiscalement re	portables au 31 décembre	e sur la provision spécia	le.	
	Il est rappelé que cette imputation est pa à réintégrer chaque année dans leur résu	urement fiscale et ne mod iltat comptable le supplén	ific pas les montants de nent d'amortissement co	la provision spéciale figu nsécutif à la réévaluation	irant au bilan : de même i.	, les entreprises en cause	continuent
	Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit in aux colonnes 3 et 4 par une fraction don	ncluse chaque année dans it les éléments sont fixés a	les montants portés aux au moment de l'imputati	colonnes 3 et 4 du cadre on, le numérateur étant le	A. Cette partie est obter e montant du déficit imp	nue en multipliant les mo uté et le dénominateur c	ontants portés etur de la provision.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

	Désignation d	le l'e	ntreprise <u>SARL</u>	TN	PLUS	S						<u>.</u>							Néa	ant*
[ADRE A	•••		SIT	UATIC	NS ET N	IOL	VEMENTS (OU VEN/	DE	L'E	EXERCICE DES	AN DE L	IOR1	TISSEMEN TIF) *	TS 1	ECHNIC	QUES	!		
	IMMOBILIS	SATIC	ONS AMORTISSAE	BLES	М	ontant des au début	s am	ortissements l'exercice	A	\ugr	nentations : dotat de l'exercice	ions	Dir aff	ninutions : a férents aux é de l'actif e	léme	nts sortis	INTOUTE			rtissemen xercice
F	rais d'établiss	eme	nt et de développe	ement	CY				EL			_	EM		-		EN			
F	onds commer	cial	···		RE				RF				RI				RJ			
A	utres immobi	lisati	ons incorporelles		PE				PF				PG				PH			
			T	OTAL	. I RK				RM	ا			RN				RO			
7	errains	_			PI			 .	PJ				PK				PL			
_		_	sol propre		PM				PN	L			PO				PQ			
Cc	nstructions		sol d'autrui	rmie	PR				PS				PT		_		PU			
In	stallations tec	hnia	générales, agencem agements des const ues, matériel et	truction	_				PW	⊨			PX				PY			
01	itillage indust	riels Inst.	générales., agencen	nents,			20	379	QA	<u> </u>			QB				QC			
	Autres	amén	riel de transport		- QH		20	267	QE	\vdash	738		QF	!			QC		_29 	117
im	noomsations [Maté	riel de bureau et		0г		30	332	у ОМ	_	834		δ2. O1				QK			301
(A POICING		matique, mobilier allages récupérab						QR				QS				Q0 OT		31	167
	···· <u>!</u>	CI (II		TAL I	ı Qu		58	979	QV	\vdash	1 606		QW				QX —			506
_	<u> </u>	rot	AL GÉNÉRAL	(1 + I)	D ØN			979	ØР	-	1 606		øQ				`			586 586
_	ADRE B		VENTU AT	TION I	DES M	IOUVEM	EMI	TO AFFECT	_	<u> </u>			, -				ØR			
_			- VENTILA		OTATI		EN		IAN	_	A PROVISION	POL	-		EME	NTS DE	ROGA	Τ-		
	mobilisations nortissables	1	Colonne 1	r	Colonn	e 2		Colonne 3		-	Colonne 4	Г		PRISES lonne 5	1	Colonn	e 6			ent net des sements
	s établissements	M9	férentiel de durée et autres	NI NI	ode dég	,		exceptionnel	scal		férentiel de durée et autres	\vdash		dégressif	 	ortisseme exception	nt fiscal		fin de	l'exercice
Fon	Is commercial	RP		RQ			RR			N3 RS		N4 RT			N5 RU			N6		
Aup	es immob. incor	N7		N8			P6	<u> </u>		P7		P8		 .	P9		 	RV		
	TOTALI	RW		RX	-		RY			RZ.		SB			sc			QI SD		 -
To	errains	Q2		Q3			Q4			Q5		Q6	<u> </u>		07			Q8		
	Sur sol propre	Q9		RI [R2			R3		R4			R5			R6		
₽L	Sur sol d'autrui	R7		R8			R9 [SI		S2			S3			S4		
- 1	Ins. gales, agenc et am. des const.	\$5		S6			S7	· · · · · ·		S8		S9			Ti			T2		
1	st. techniques at. et outillage	T3		T4			T5			T6		T7			Т8			Т9		
į.	Inst. gales, agene am divers Matériel de	111		U2 -		_	U3			Ľ4		Ľ5		<u> </u>	Ľ6] t'7 [
ŊĿ	ransport Mat. bureau et	U8		U9			V1 -			V2		V3			V4			V5		
ΠL	nform, mobilier mballages écup, et divers	V6 W4		V7			8			V9		WI	_		W2	_		W3		
2	TOTAL II	X2		W5 X3			V6 V4		_	W7		W8		 .	W9			XI		
rais	d'acquisition de			λ3			14			X5		X6			X7			X8		
To	de participation FOTAL III tal général	NE NP		l		T.				NM	_	-			1	 .		NO		
lato'	I+II+III) général non ventilé			NQ		Total géné	R	n ventilá	1	NS		NT	L	T	NU			NV		
(N	P+NQ+NR)	AW					NT+		NY	<u></u>				1 otal g	(NW-	non ventilé NY)	N.	2		
/ن	ADRE C		TO DE 1.			<u> </u>														
AF	FECTANT (_EŞ	S DE L'EXERO CHARGES RÉI URS EXERCIC	PART	IES			et au début xercice			Augmentations			Ootations de aux amortis			М		t net à	
		_	emprunt à étaler										Z 9	···			Z8			
P	rimes de remb	ours	ement des obligat	tions				-					SP				SR			

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN



Nature	e des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements	pour reconstitution des miniers et pétroliers *	3T		TA	1	ТВ	1	TC	1
	pour investissement is A-II) *	3Ľ		TD		TE	- 	TF	
55	pour hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI	
Amortissen	nents dérogatoires	3X		TM		TN		то	
Dont major de 30 %	rations exceptionnelles	D3		D4		D5 ;		- D6	
Provisions (art. 39 qui	pour prêts d'installation nquies H du CGI)	IJ		IK		II.		IM	
	visions réglementées (1)	3Y		ТР		τQ	,	TR	
· .	TOTAL I	3Z		TS		П		ΤĽ	
Provisions p	pour litiges] 44		4B		4C		4D	
Provisions p aux clients	pour garanties données	↓ E		4F		4G		4H	
Provisions p	pour pertes sur marchés à	4.1		4K		- 4L		4M	
Provisions	pour amendes et pénalités] IN		4P		4R		48	
Provisions p	pour pertes de change]#[4Ľ]4V		411	
Provisions p tions similai	pour pensions et obliga- ires]4X		4Y		4Z		5A	
Provisions p	pour impôts (1)	5B		5C		5D	-	5E	
	pour renouvellement des tions *] 5F		5H		SJ		5K	
- 25-23-14-05-14		EO		EP		EQ		ER	
	pour charges sociales et congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	risions pour risques et	5V		5W		5X		51	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
4 corp	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
sur immobilisatio	ons - titres mis	02		03		04		05	
5)	- titres de participation	90]9V		9W] 9X	
	- autres immobilisa- tions financières (1)*	06		07		08		09	
Sur stocks e	t en cours	6.8		6P		6R		68	
Sur comptes		6Т	<u> </u>	6t' [6V]6W	
Autres prov dépréciation	isions pour 1(I) *	6X		6Y		6Z		7.\	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTA	AL GÉNÉRAL (I + II + III)	7c [UB		lιc		ไเม	
	[d'exploitation	UE		UF		1	
	Dont dotations et reprises		financières	ប៉េច		UH		1	I
			exceptionnelles	ເນ		υк		1]	ı
itres mis en éar	uivalence : montant de la déni	réciat	ion à la clôture de l'exerci	ice calc	culé selon les règles prévues	ـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	urticle 39–1–5° du C.G.1	10	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

	DRE A	.	Désignation de l'entrep		. ليداخه م ب	- · · · · ·		ontant bru	<u> </u>		A I an au plus			Néant A plus d'un an
			ÉTAT DES CRÉANCES			<u> </u>		l l			A I an au pius		-	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances		ees à des participations			[tr]				[CM]			_ UN _	
MOB.	Prêts (1)	(2)				ÜΡ				UR			_ US	
<u> </u>	Autres in	nmobilis	ations financières			ιτ		10	222	υv			иw	10 22
	Clients d	outeux (ou litigieux			VA								
	Autres er					υx		841	029		841 ()29	ĺ	 -
5	Créance repré prêtés ou rer	sentative de nis en garan	titres (Provision pour dégrécation L'O)	Z1								
JLA	Personne	l et com	ptes rattachés			UY							•	
L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité :	sociale e	t autres organismes sociaux		-	luz								
JF C	· · · · ·		npôts sur les bénéfices			_{VM}							1	
ACI	Etat et au collectiv	T-	axe sur la valeur ajoutée			VB	·	17	501	 	17.5	 501		
DE L	publiqu		utres impôts, taxes et versements a	ssimil	és	VN				1			 -	
_		-	ivers	_		 _{VP}				_				
	Groupe e	t associé	ės (2)			ve		26	277	<u> </u>	26 2	77	-	
	Débiteur	s divers	(dont créances relatives à des opér	ations		1 1			376				 	
	de pension Charges con					VR	.			-		376	 	
<u> </u>	onarges co.	istatees	o availee			VS			508	1,71	14 5		11	
					TAUX	VT		915	914	VU	905 6	92	vv	10 22
SE	(1)	Aontant des	- Prêts accordés en cours d'exe			VD								
RENVOIS	_		- Remboursements obtenus en co			1 `⊦								
		et avan	ces consentis aux associés (person	nes ph						<u> </u>				
	DRE B		ÉTAT DES DETTES	_	Ма	ntant l	brut 		Alanau 2	plus	A plus d'1 an e		u plus	A plus de 5 ans 4
Em	prunts obli	gataires	convertibles (1)	71				1						
	res emprur		ataires (1)	7Z										
	mprunts et auprès d	es	à 1 an maximum à l'origine	VG		259	267		259	267				-
	établissem de crédit		à plus d'1 an à l'origine	VΉ		103	700		40	487	6	3 2	13	
Em	prunts et de	ettes fina	ncières divers (1) (2)	8A			16			16				
Fou	rnisseurs e	t compte	es rattachés	8B		114	323		114	323		•		
Per	sonnel et c	omptes r	attachés	8C		13	036			036				
Séc	urité social	e et autr	es organismes sociaux	8D	-		714			714	-			
É	tat et	Impôts	sur les bénéfices	8E		3				- 1 7				
a	utres		r la valeur ajoutée	vw		140	051	<u> </u>	1 4 0	051				
	ectivités		ions cautionnées	VX		170		 -	140	0.01			-	
	bliques		impôts, taxes et assimilés	+										
· ·			ions et comptes rattachés	VQ 8J		ю	009	 	6	009				
	upe et asso	_	ions of comples ratiatines	+										
Aut	res dettes (dont det	es relatives à des	VI				-						
opéi	ations de p	ension o	le titres) titres empruntés	8K		92	822	-	92	822				
ou r	emis en ga	rantie *		7.2				-						
Pro	duits const	atés d'av		8L				<u> </u>						
			TOTAUX	VY	8	378	942	vz		728		3 2	13	
co i	C.m.	prunts se	ouscrits en cours d'exercice	VJ				(2) M	ontant des	divers e	nprunts et dettes co	ntrac	VL	
RENVOIS	(1)			ا " ا				103	aupies de	s associe	s personnes physiqu	103		

$\overline{}$	_
α	- 1
5)	

<u> </u>			l'entrepr		RL	TN PLUS	•								Néant	<u>]</u> *	1	Exercice N. clos le:
L	. RÉ	INTÉ	GRAT	IONS								BÉNÉFICE COMP	TAB	LE DE I	'EXERCIO	CE	WA	8 338
						cploitant ou des	asso	ociés (entre	eprise	es à l'11	R)						WB	
		Avant	ages pen	sonnels non o s à porter lig	léduc	ctibles* (sauf	WD		\Box	Amorti	sement	s excédentaires (art. 39-	4 du C	.G.I.) WE			XE	2 042
	Charges non aumises en déduction du résultat fiscal	Autre	s charge: 9-4 du (s et dépense	Son	nntunirec	WF			Taxe s	ur les v	ssements non déductible véhicules des sociétés		WG			- ```	2 042
	nise:	_		ers à réintégre	r dan:	- 1 1	RA		$-\frac{1}{4}$		rises à des lov	. l'IS) vers dispensée de réin	ntéera	tion	2 0	42	-	
1	résu	d'un cr Provis	rédit bail i	mmobilier et charges à pa	le lev /cr n	on	-+		!	(art.	239 sc	xics D)		KB	ļ])	4	
	n de	déduc	tibles (c	f. tableau 20	58–I	3, cadre III)	WE			non co	opératif	er liées à des états et te fs non déductibles (cf.	2067-	BIS) AA			xw	2 170
	arge actio		ides et pe				WJ	2 17	70	Charge	s finan	cières (art. 39-1-3° et	212 b	ois) * XZ			Ш	
ا أ	g ģ	Réinté	grations	prévues à l'	artic	le 155 du CGI*	.										XY	
					_	9 de la notice 2	2032)									17	
Quo	te-part	Bénéfice de persor	es réalisés nnes ou ur	par une société n GIE	W.		_		T			ficiaires visés B du CGI					K7	
8	Ş		Moins-v	alues	∫-i	mposées au tai	ıx de	: 15 % ou c				our les entreprises so	umiso	es à l'imp	ôt sur le rev	ent'	18	
Régimes d'imposition	ers et duffere		nctte a long ter	rme	١ –	imposées au tau									 -	_	ZN	
ıçs d'ii	urticul) attons		Fr	action impo	sahle	des plus-value	e rés	alicées au		1	_ P	lus-values nettes à co	ourt te	erme			1 1	
Régne	particulters et impositions différées		• • •	cours	d'ex	rercices antérie	urs*	msees au		{		lus-values soumises					WN	<u> </u>
		Écurto	da vula	sma limerialisti		ur OPC* (entre					L'		au icę	ginic des	iusions		wol	
		Learts	uc valet			excédentaires	prise					15	-				XR	
Réir	ntégratio	ons divers	ses à	(ar		1 3 et 212 du C	(.l. <u>D</u>	SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				wQ	
ueta	mer sur	r leuillet s	séparé DO	INI								Quote part de 12 % des plus values à taux zéro	М8					
Ré	intégra	ation de	s charge	s affectées a	ux a	ctivités éligible	s au	régime de	la ta	xation	au toni					_	Y1	
Ré	sultat	fiscal at	fférent à	l'activité re	evar	nt du régime op	tionr	nel de taxa	tion a	u tonn	age						Y3	
							-					·			ТОТА	1.1	WR	12.550
ı	I. DE	ÉDUC	TION	S								PERTE COMP	TAR	I E DE I		_	ws	12 550
Qu	otc-p	art dans	les pert	es subies pa	une	société de pers	sonne	cs ou un G	LIE.	*		TERTE COM	IAD	LE DE L	EXERCI	-E	 	
											late com	aptables de l'exercice (cf	- table	on 2050 B	ander III)	_	WT	
				,											, caute III)	_	WU	
				4			(12,8	% pour le	enti	reprise	s soum	iises à l'impôt sur le	reven	u)			WV	
		Plus-v		– i <u>mposé</u>	es au	taux de 0 %										_	WH	
uhers	,	nett à	tes	1		taux de 19%											WP	
partic	fferée	long t	erme	– i <u>mputée</u>	s su	<u>r les moins-val</u>	ues r	iettes à lor	ıg teri	me ant	<u>érieure</u>	:s					WW	
mes d'imposition particulters	ons di	A	1	_		r les déficits an		urs								_	ХB	
J, mb	positi			<u>-</u>		u taux de 19 %											16	
Régimes	Ct III					à court terme es filiales *											WZ	
Rég		Produ	it net des	s actions et p	arts	<u>d'intérêts</u> :	déd	ne-part de uire des pr	s trai	s et ch	arges r de part	estant imposable à 2	- ;				XA	
						gibles au régim	e de	s sociétés r	mères	déduc	tibles :	à hauteur de 99 % (ar	rt. 223	B du CO	GI)		ZX	
	<u> </u>	Déduc	ction aut	orisée au titr	e de	s investissemen	ıts ré	alisés dans	s les c	collecti	vités d	'Outre-mer*.				\neg	ZY	
tion				amortisseme	nt¢												XD	
incita	sur	- d.m.	ise d'entrep ultés (44 <i>se</i>	pties)	К9		44 se	eprises nouve ex <i>ies</i>		L2		Jeunes entreprises inno (44 sexies A)	ov antes	L5			XF	
Mesures d'incitation	itement su bénéfice		franche urb 14 octres A)		øv		Socié immo	tés investissem bilier cotée 208C)	nent	К3		Zone de restructu la défense (44 ter				コ)
Mesu	Abattem le béne	Bassi (art 4	ın urbain à d 14 sexdecies	dynamiser	PP		Hassin	o d'emploi a amiser (44 <i>dirader</i>	- 1	1F		Zone franche d'au	ctivités			\dashv		
	Aba	5 (=		<u>. </u>			Zone d	le revitalisation		PC		NG (44 quaterdes Zune de développement		1 1		\dashv		
	Éca	rts de v	aleurs lie	quidatives si	ır Ol	PC* (entreprise		(art. 44 gundecue. '15)	<u>1)</u>	,		(art. 44 septdecres)		ТВ		\dashv	XS	
	**					nelle (art. 39decies		_			Dont d	éduction exceptionnelle ssement (art 39 decies F	pour	YI		\top	XG	
			Dont d	éduction exce ssement (art 3	ption	nelle pour	Y.				Dont d	eduction exceptionnelle eduction (art 39 decies C	pour	YL		$\mid \mid$		
déta	iller	liverses	Dont de	éduction exce ssement (art 3	ption	nelle pour	Y				Dont de	ssement (art 39 dectes C éduct ^o exception, simula te (art 39 dectes E)	i) ateur d			N		
ur fei	uillet sé	eparé	Dont de	eduction exce ssement (art 3	ption	nelle pour	Y				Créance	e dégagée par le en arrière de déficit	_	ZI		11	ł	
			Dont de	eduction excessement (art 3	ntion	nelle pour	Y				report e	n arriere de déficit		61	<u>-</u> -	$\mid \mid$		
Dćdı	etion	des pro				és éligibles au r			xatior	1 au toi	nage				 _	\dashv	Y2	
				FISCAL								·			TOTAL	;;†	XH	
					éfici	ts reportables :		(bén	éfice ((I moins II)	Xi		12 550	\dashv	ΛΠ -	*
								(dć	ficit (1	I moins I)	+"	<u> </u>	330	+	χJ	
_						treprises à l'IS							ZL	t –		十	+	
						l'exercice (entre							T			7	XL	12 550
RÉS	SULT	AT FIS	CAL	BÉNÉFIC	E (li	gne XN) ou Di	ĖFIC	IT reporta	ıble ei	n avan	(ligne	XO)	XN			十	xo	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation
SARL TN PLUS

EDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
ariation du produit à recevoir provenant des crédits d'impôts	
	•
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
0	
a but we the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same and the same	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL TN PLUS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS 11E EDI 139 rue GODEFROY CAVAIGNAC

75536 PARIS CEDEX 11

Exercice du : 01/01/2022 au :31/12/2022

Néant = *

		Exercice dd . UI/UI	/ 2022 au .51/ 1	212022		Neant _
I - RÉINTÉGRATION	S		éfice comptable o		E 1	8 338
Réintégrations (report	des lignes WD à Y3 du 2058 A)			,	E 2	4 212
Réintégrations des cha	arges financières selon l'article 21	2 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% d mentionnée en ligne 2	u produit des participations conce A du tableau 2058A	ernées par le taux réduit de	la quote-part de	frais et charges	Z 7	
				TOTAL I	E3	12 550
II - DÉDUCTIONS		Perte (repor	comptable de l'ex de la ligne WS d	tercice du 2058 A)	E 4	
Déductions (report d	es lignes WT, WU,WZ et XA à Y2	2 du tableau 2058 A)			E 5	
(• imposées au taux de 19 %				EY	
Plus-values	• imposées au taux de 15 %				E 6	
nettes à long terme	• imposées au taux de 0 %				EZ	
(imputées sur les moins-value	es nettes à long terme	, ,,-		E7	
	imputées sur les déficits anté	érieurs			E8	
	autres plus-values imposées (art. 210 E, 210 F (1), 238 bis		6I)		19	
III - RÉSULTAT FISC	AL			TOTAL II	F 1	
Résultat fiscal avant in	nputation des déficits	Bénéfice (I-II)	F2	12 55	0	
eportables		Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice rep	oorté en arrière *		F 4			
Déficits antérieurs imp du tableau n° 2058 B b	utés sur les résultats de l'exercice is) *	e (à détailler au cadre l	F6			12 550
	, , , , ,	Bénéfice	F8			
Résultat fiscal		Déficit	F 9			

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	.			 _
Désignation de l'entreprise SARL TN PLUS				Néant "
I. SUIVI DES DÉFICITS				<u></u>
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	K4	36 683
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis Nomb	bre d'opérations	sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		K5	12 550
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			К6	24 133
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	24 133
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FIS	CALES CO	RESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		··	ZT	17 510
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'A	SSIETTE DE	L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Repr	ises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. I° bis Al. 2 du CGI *	Z	V	zw	
Provisions pour risques et charges *	·			
	82	<	8Y	<u></u>
	82	z.	9A	
	91	3	9C	
Provisions pour dépréciation *				
	91		9E	
	91	7	9G	
	91	ı	9J	
Charges à payer	<u></u>			
	91	4	9L	
	9N	1	9N	
	91	•	9R	
	99	;	9T	<u> </u>
TOTAUX (YN – ZV à 9S) et (YO – ZW à 9T)	Y	1	YO	"
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	- 	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

				ico da CGI)
•	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

N° 2058 Bbis 2023

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL $ext{TN}$ PLUS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS 11E EDI

39 rue GODEFROY CAVAIGNAC

75536 PARIS CEDEX 11

Exercice du : 01/01/2022au : 31/12/2022

Néant 1

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	36 683
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter	
Déficits imputés		J9	12 550
Déficits reportables		M6	24 133
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	24 133

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

			Moins-values		Imputations		
Origin	e	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)	sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
Moins-values	nettes N	4	3	. 4		6	7
	N - 1						
Moins-values nettes à	N - 2						
long terme subles au cours des 10 exercices	N - 3						
antérieurs (montant	N - 4						
restant à déduire à la dôture du demier	N - 5						
exercice)	N - 6		,				
	N - 7						
	N - 8		, <u>.</u>				
	N - 9		ş <u>i</u>				
	N - 10						

(1) L'article 219 l-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

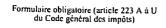
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP Nº 2058-C 2023

D	ési	gnation de l'entreprise SARL TN PLUS			•						_	Nć	ant [*
	Т	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice		2.5	- 0			- Rése	rve légale	7 ₈	Γ			
		antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 56			Affectations aux réserves	· {	es réserves	\vdash	\vdash		_	
ES		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	5 15	52	AFFECTATIONS	Dividendes	(- //	ES IUSUI VUS	_			_	
ORIGINES	L	déclaration est établie			,,	TA	Dividendes			ZE	-			
ORI		Prélèvements sur les réserves	OE			FFE	Autres répar	titions		ZF	<u> </u>			
	F					<	Report à noi (NB Le total I den et		ioal au tatal (I):	<u>ZG</u>	<u> </u>		_7 7	722
<u> </u>		TOTAL 1	OF	1 72	22		(> 0 00 000 000 000 000 000 000 000 000	Т	ÖTÄL II	ZH	<u> </u>		7 7	722
		NSEIGNEMENTS DIVERS							1.			Exerc	cice N	l :
AENT.		Engagements de credit-bail mobilier	Précisez en crédit	z le prix de revient de t bail	es biens p	pris	J7)	YQ	<u></u>			
ENGAGEMENTS		Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
ENG		Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
SS	,	- Sous-traitance								ΥT			7 8	322
ARGI	[Locations, charges locatives et de copropriété	(dont mo	ontant des loyers des	biens pri	is	J8)	ΧO		· ·	68 0	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES	S	Personnel extérieur à l'entreprise	(Ciriocan	on pour une duree -	· O mois					YU				
ATS E	ERN	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors ré	trocessio	ns)			<u>.</u>		·	SS			46 C	———
SS PC	EX	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	-		40 0	
S DE	!	Autres comptes	(dont coti	tisations versées aux	organisa	ations	ES		7	1				
INIT N	:	Total du poste corres	syndical	les et professionnelle	es		EJ		1	ST	<u> </u>		91 9	_
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ponuant a	a light t w Gu	labicau	h - 20				ZJ		4.	13 9	104
TS ET	SS	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	7.				T			YW				
IMPÔTS ET	3	Autres impôts, taxes et versements assimilés	`	: intérieure sur les proi	<u>·</u>					9Z			10 2	256
\vdash		Total du compte corres	spondant a	à la ligne FX du t	tableau	n° 20	052			YX	<u></u>		10 2	256
T.V.A.		Montant de la T.V.A. collectée								YY		18	81 9	} 12
		 Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cou services ne constituant pas des immobilisations 	rs de l'ex	ercice au titre de	s biens	et				YZ			72 6	524
	-	_ Montant brut des salaires *								ØВ		40	05 6	587
"	-	Montant de la plus-value constatée en franchise d'imp	ôt lors de	la première optic	on pour	r le ré	gime simplif	ić d'impo	sition *	os			•	
DIVERS		Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison	des somr	nes mises à la dis	sposition	n de l	la société *			ZK				%
l g		- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Ţ-	- Filiales et p: prévu par art. 38	articipation Il de l'ann, Ill	ns: (Liste au 20 au CGI))59-G		Si oui cocher Sinon 0	1 ZF	+
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt	ı prévue a	u 4 de l'article 2	38 <i>bis</i> d	lu CC				RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné heu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octes RH													
		Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK				Plus-values à (p.	JL.	1		
EDE	ا در	in trust Juniory etc memore au groupe [Plus-values à 19%	JM		 		Imputation	15	JC			
REGIME DE	2	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0	æ.	10	 -		
≥ 0	ا (Plus-values à 19%	JP		•		Imputation		JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH 2	N° SIRET de la	ـــلــــــــــــــــــــــــــــــــــ	mère	du groupe	JJ 8 3				980(2 0	1 4

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).





ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Dénomination de la société inté			lete	concernee e	SI JO	inte a	la de	Clai	ation de res	Julta	it de cette d	lerni	ère sociéte)
ou du groupe : SARL TN PLUS	-	E .									ase si la déc		
			,	. 17 7							cerne la soc		mère L
Adresse du service des impôts d									•		tat d'ensemb	,	
la déclaration de résultats : SIE				39 rue GC	DEF	ROY (CAVAI	GNA	.C 75536 P	ARI:	S CEDEX 1	1	
		854400012	2										
Exercice ouvert le: 01/01/	202	:2		clos le :		31/1			C			774-1	Néant X *
A - RÉSULTAT									fice et grations		D- dé	éficit ductio	et ons
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensem	ible					CA					СВ		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensem						CD							
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère fille non r montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa	etenu 3 du	is, à hauteur de 99 (CGI)	ode.	leur						\neg	CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créance pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondante	es ou	de titres ou pour r 223 B alinea 3 di	isques u CGD	non pris en compt	e e	CF					cc		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus p correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable	aux e	a détermination du exercices ouverts a	ı résult ıvant k	at d'ensemble et re	eprises	СН				\top	СЈ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies	s) pou	ır des opérations in	ntragro	upe		CL				寸	- +		
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit communet non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F a	ilinca	in an COD			ıs	CM				1	CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments vant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	d'act	lif ayant fait l'obje	a d'ur	te cession rele		DU				\top	DV		 -
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'u cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'er	in bier	n amortissable à la	n suite	d'une		СР				\top			
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commu n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.					s qui	CR				\dashv	cs		
Quote part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements prove entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	nani (de la réévaluation	d'inn	obilisations		СТ	_			+		—	
Régulansation relative à la cession d'immobilisations réévaluées						CĽ			-	\dashv		r	
Autres régularisations (à détailler)						CV				-	cw		
TOTAL						CX				_	CY		
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉ	FICI	IT (CY – CX)				CZ					DA		
S 5	┝	Dina	wala	an at sáintíosaí		Cessio	ns d'im	mob	ilisations		1 1/1		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	-	Taux	-vaiu	es et réintégrat Taux	nons	Taux			Taux	ns-va	alues et déduc Taux	tions	Taux
Plus et mains values nettes à lang terme retenues pour la détermination	<u> </u> -	de 19 % (5)	├-	de 15%		e 0 % ((4)	d	le 19% (5)	<u> </u>	dc 15%		de 0% (4)
Plus et moins values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins values nettes d'ensemble Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et			B9		CI			Al		C2		C3	
reprises correspondantes	BU		C4		C5			A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins values nettes soumises au taux de droit commun afferents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9			А3		DI		DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afferents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ens- emble (art. 223 F alméa 2 du CGI)	BW.		DQ		DY			A4		DZ		В8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éli- gibles au régime des plus ou moins values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		DI		D2			A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6			A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA			A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	EE			A8		EF		EG	
TOTAL plus values (BS A8) ou moins values (A8 BS) taux de 19%	BR							A9				+	
TOTAL plus values (ED EF) ou moins values (EF FD) taux de 15 %			87		-		·	j		B6	<u></u>		
TOTAL plus values (3) (FF FG) ou moins values (FG FF) taux de 0 %					B5		Ť					84	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %													

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

-(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du ler janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du ler janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

B3

Plus values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

N° 2058 FC 2023

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL TN PLUS

N° SIRET: 4 4 2 8 5 8 5 4 4 0 0 0 1 2

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS 11E EDI 139 PARIS 11E EDI 14 PARIS 11E EDI 15 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E EDI 16 PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E PARIS 11E

75536 PARIS CEDEX 11

Exercice du :01/01/2022 au : 31/12/2022

... m

				Néant L
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		12 5	550
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour a détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte a compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations ion amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions le l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
lus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du égime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
téévaluations libres	11			
ertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
énéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		12 5	50

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

N° 2058-PAP 2023

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

Dénomination de la société mèr	e: SASU	JCN	DEVELO	PPEMI	ENT					
SIREN de la société mère: 8	3	8	9	7	7	0	9	8		
Dénomination de la société inté										
SIREN de la société intégrée :	4 4	2	2 8	5	8	. 5	4	4		
Adresse du SIE où est déposée				SIE	PARIS	11E		rue	GODEFROY	CAVAIGNAC

Exercice du: 01/01/2022 au: 31/12/2022

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²		мв
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	мс	MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	мо
TOTAL	MP	MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE	Mo	ntants rapportés à l value nette			Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				
NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	1	s et moins-values ong terme à 19 %		s et moins-values long terme à 0 %	i	s et moins-values ong terme à 19 %	Plus et moins-value à long terme à 0 %		
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D,alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK		
TOTAL	NC		NF	<u> </u>	NI	-	NL		

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Dé	sign	ation de l'entreprise : SARL TN	PLUS	_	·					Nćant X
		- DÉTERMINATION DE LA VAL	EUR RÉSIDUELLE							
Nati	ır c e	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	r nette réévaluée*	Amortissements prut en franchise d'imp	iqués sôt amo	Autres rtissements*	\ v	faleur résiduelle
	ı									
	2									
	3									
	4					,				
*suc	5					-				
l. Immobilisations*	6									
imobi	7									
l. Im	8									
	9				7.1.					
	10								 	
	11									
	12									
		B - PLUS-VALUES, MC	INS-VALUES			Qualification fises	ale des plus et n	noins-values ré	ialisées	s*
		Prix de vente	Montant global de la plus- ou de la moins-value		Court terme		Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		Ō	•		0	19 %	15 % ou 12,8	% 0%		ق
	1					""				
	2									
	3									
:	4									
ons	5									
ilisati	6									
I. Immobilisations*	7									
_ 	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
	13	Fraction résiduelle de la provision spé éléments cédés	ciale de réévaluation afféren	ite aux	+		***			_
	14		**		+					
	15	Amortissements afférents aux éléments co bles par une disposition légale	édés mais exclus des charges d	léducti–	+]				
ιΛ	16	Amortissements non pratiqués en comptab fiscale pour investissement, définie par les ment utilisée	ilité et correspondant à la déc lois de 1966, 1968 et 1975, eff	duction fective-	+			_		
II - Autres éléments	17	Provisions pour dépréctation des titres re values à long terme devenues sans objet								
\utres	18	Dotations de l'exercice aux comptes de prelevant du régime des plus ou moins-val	rovisions pour dépréciation de lucs à long terme	es titres						
=	19	`								
		ADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 19 de la co	lonne) (9)							
		ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 19de la col	onne) (10)	orique	(A)		(B) (ventilation par t	ans)		(C)
	C	ADRE C : autres plus-values taxal	bles à 19 % 🕕				Promovement by t	nix)		

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise	SARL TN PLUS			•			Néant X
(à l	A ÉLÉMENTS l'exclusion des plus-values de fusion	ASSI on don	JJETTIS AU RÉGIME FIS et l'imposition est prise er	CAL DES PLUS- o charge par les s	VALUE: ociétés a	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)
	Origine		Montant net des plus-values	Montan antérieuren		Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégr		de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
au cours de	sur 10 ans						
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	1)					
	TOT	AL I					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ar rieurement réi		Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2					
		N-1					
		N-2					
Plus-values réalisées		N-3					
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4					
exercices antérieurs	différente (art. 39 quaterdecies	N-5					
	Iter et 1 quater du CGI)	N-6					
	(à préciser) au titre de :	N-7					-
		N-8					
		N-9					
	тота	AL 2					
	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES rubrique ne comprend pas les plus value	S DAN	S LES RÉSULTATS DES	SOCIÉTÉS BÉN	ÉFICIAI	IRES DES APPORTS	
Plus-values de fu	sion, d'apport partiel ou de scissior es soumises à l'impôt sur les sociét	1			Plus	-values d'apport à une soci essionnelle exercée à titre in	été d'une activité
Origine de des fusio	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant an rieurement réir	tć- itégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant å réintégrer
	15"						
tet d							
	-111			<u></u>			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	11L M						
·							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	TC	TAL					·····

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

p general developeration					
Désignation de l'entrep	orise: SARL T	N PLUS			Néant X
		Rappel de la plus ou moins-valu	ue de l'exercice relevant du taux de	2 15 % 10 ou 12,8 % 2 .	Neath A
■ Entreprises soumises à l'i	mnôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession o	le titres de sociétés à prépondéranc	re immobilières non cotées	
Entreprises soumises à l'i	mpôt sur le revenu	3	(art. 219 I a sexies—0 bis du CGI) le certains titres dont le prix de rev	_	
		(art. 219 I a sexies-0 du CGI)	• *.	iem est superieur a 22,8 MC	
I - SU	IVI DES MOI	NS-VALUES DES ENTE	REPRISES SOUMISES À	L'IMPÔT SUR LE R	EVENU
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus long terme de l'exe imposables à 12,8 %	rcice	Solde des moins-values à 12,8 %
0		②	a 12,8 %		4
Moins-values nette	es N			_	
	N-1				
	N-2				
Moins-values nettes	N-3				_
long terme subies au	N-4				
cours des dix exercices	N-5				
antérieurs (montants	N-6				
restant à déduire à la clôture du	N-7				
dernier exercice)	N-8				
,	N-9				
·	N-10				
II - SUIVI DES MO	DINS-VALUE	S À LONG TERME DES	ENTREPRISES SOUMI	SES À L'IMPÔT SUF	R LES SOCIÉTÉS *
		Moins-values	Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des
Origine	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col ⊚= ②+①-④-⑤
0	2	3	•	③	•
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2	<u> </u>				
Moins-values nettes à N. 2					
subies au					
cours des N-4 dix exercices antérieurs	, ,,, ,				
(montants restant à					
déduire à la N-6 clôture du					
dernier N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
				<u> </u>	

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD



RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERYE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL TN PLUS								Néant X *
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENI	REG	ISTREMENT D	E LA R	ÉSERVE	SPÉCIALE PO	OUR L'EX	ERCIC	EN
		S	ous-com	ptes de la 1	réserve spéciale des	plus-value:	s à long te	erme
		taxées à 10 %	taxées a	à 15 %	taxées à 18 %	taxées à	19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - I)	ı							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						1	
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS PO	UR	FLUCTUATION	I DES C	:OURS*	(5°,6°,7° aliné	as de l'aı	rt. 39-1-	-5° du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année			nts prélev	és sur la r	éserve			le la réserve de l'exercice
① ②		donnant lieu à complément d'in	ıpôt ③		donnant pas lieu mplément d'impôt (_		3

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SARL TN PLUS		Néant
Exercice ouvert le :01/01/2022 et clos le :31/12/2022	12	
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	1:
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 008 759
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ок	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	ОТ	
TOTAL !	ox	1 008 759
Il Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ОН	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	01	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	хт	
TOTAL 2	ОМ	15
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	18 668
Variation négative des stocks	00	10 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	 	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	OR	330 656
d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois. Taxes déductibles de la valeur ajoutée	os	
	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ow	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition	ου	
dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	O1	349 343
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	og	659 431
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	659 431
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.	s com	pléter ce cadre. s serez alors dispens
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 008 759
Effectifs au sens de la CVAE	EY	13
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	нх	1 222 631
Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2	17	2 0 2 2
Date de cessation HR /	17	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche seru adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre) (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW ct OV. des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

	1/1	(1)
1/	/ 1	

Néant []
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 4 4 2 8 5 8 5 4 4 0 0 0 1 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TN PLUS
ADRESSE (voie) 30 boulevard Richard Lenoir
CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise PI : Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 150
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 : Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SASU Dénomination JCN DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 838977098 % de détention 95.00 Nb de parts ou actions 4 750
Adresse: N° [118 Voic avenue Andre Maginot
Code Postal 94400 Commune VITRY-SUR-SEINE Pays FRANCE
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
NIO SIDEM / ris aggistati digital in a France
Adresse: N° Voie % de détention Nb de parts ou actions
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
NIO SIDENI (si anni fati fatilita de F
Adresse: N° Voic % de détention Nb de parts ou actions
Code Postal Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Communication Comm
Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérateur

chaque te nontire à assoctes excede le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de poner le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann 111 au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)	Néant	×
---	-----	-------	---

N° de dépôt	
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022	N° SIRET 4 4 2 8 5 8 5 4 4 0 0 0 1 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TN PLUS	
ADRESSE (voie) 30 boulevard Richard Lenoir	
CODE POSTAL 75011 VILLE F	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie Code Posta! Commune	
Forme juridique Dénomination	Pays
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nº Voie	70 de detentión
Adresse : Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établic en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie	% de détention
Adresse: N° Voie Code Postal Commune	
Forme juridique Dénomination	Pays
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	70 de determini
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) N° Voie	% de détention
Adresse : Code Postal Commune	Paus
	Pays

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N

SARL TN PLUS 442858544 IS1

Dági	medamae: F		333 A L (201) L 1111				
des société	integration fisc s du groupe y c	ale (article compris sa p	223 A du CGI) : La société mère du propre déclaration (article 49 septies	groupe doit souscrire le fe s O de l'annexe III au CGI	ormulaire N° 2069RCI po	ur chacune	
Désignation	n et n° siren de l	la société me	mbre de groupe pour laquelle les rédu	ections et crédits d'impôts se	ont déclarés.	The coeffer in case	
(y compris	pour les crédits	crédits et réductions d'impôts de la société mère) Néant			Néant	X	
						PME au sens	Х
I – REDUC	TIONS ET CR	EDITS D'I	MPOTS DISPENSES DE DECLAR	RATION SPECIALE		communautaire	<u> </u>
Crédit d'in						Montant	
							
Réduction	d'impôt en fav	veur du mé	cenat - montant des dons et verse	ments consentis à des or	ganismes dont		
le siège est	situé au sein	de l'UE ou	de l'EEE				
Don't		. C' 11' 1'	Dont montant des dons au pro				
de représei	ant verses aux iter et de pron	nouvoir les	s ou unions d'organismes ayant p organismes agrées en vue du fina				
	·		Crédit d'impôt pou	r la compétitivité et l'emp	oi (complément)		
<u> </u>		,			ont montant préfinancé		
Montant to salariés aff	tal des rémuné ectés à des exp	erations ver ploitations	rsées n'excédant pas 2,5 SMIC et situées à Mayotte	ouvrant droit à crédit d'i	mpôt versées à des		
Montant de congés et d caisses de c	s rémunératio es charges sur compensation	ns éligibles les indemi prévue à l'	s à la majoration pour les salariés nités de congés est mutualisé entre article L.3141–30 du code du trav	des professions pour lesc e les employeurs affiliés ail	quelles le paiement des obligatoirement aux		
	de crédit d'in		nt de la participation de l'entrepri				
 -		AVEC DE	POT OBLIGATOIRE D' UNE DEC	CLARATION SPECIALE			
Crédit d'im						Montant	
	<u> </u>					Womant	
·····							
			a recherche – dont montant du créd				
PRECISION	NS SUR L'UTI	LISATION	DES CREDITS D'IMPOTS (Utilis	ation de la valeur AUT - A	(utres crédits d'impôts		
		<u> </u>					
III – CAS P	ARTICULIER	<u> </u>					
				Crédit d'impôt	-	Monta	nt
CI déposé au titi	en cas de cess e de l'année N	ation					
/							
	au titre de l'ai			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	N-1 en cas d'e us de 12 mois						
	20(0001						
			rises ayant effectué au cours de l'ex d'impôt prévue à l'article 238 ICIAIRES FINAUX	ercice plus de 10 000 € de bis du code général des in	dons et versements ouvra ipôts.	nt droit à la réduc	tion
Montant	Date de		Bénéficiaire		Intermédiaire		
des dons	versement	N° SIRE ou RNA		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse		eur de la trepartie
	<u> </u>	_					<u>_</u>
							<u>_</u>
		<u> </u>			· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
						<u>-</u> L	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR



Désignation de l'entreprise SARL TN PLUS

30 boulevard Richard Lenoir

75011 PARIS

75011 PARIS	
Produits à recevoir	Montant
lients factures à établir	483 333
	403 33.
,	
	
	-
	-

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER



Désignation de l'entreprise SARL TN PLUS

30 boulevard Richard Lenoir

75011 PARIS

Charges à payer	Montant
'np	4 25
ntérêts courus	1
ettes prov. conges payes	12 89
rovision charges / cp	4 61
harges a payer	2 17
rov taxe apprentissage	69
rov taxe fc	1 13
rov tace paritarisme	
	57

end Groun

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE



Désignation de l'entreprise SARL TN PLUS

30 boulevard Richard Lenoir

75011 PARIS

Charges constatées d'avenue l'Esté	D	ate		Montants	
Charges constatées d'avance, libellé		riode	Exploitation	Financier	Exceptionne
harges constat. d avance	 	1	14 508	1 IIIaliciei	Exceptionne
de de de de de de de de de de de de de d	 -	 	14 306		
	-	 			
	<u> </u>	<u> </u>			
	<u></u>				
				-	
					
	<u> </u>	 			
	 	 	 -		
	<u> </u>	 			
	<u> </u>				
		<u>L</u>	<u></u>		
					
		†			
	 	 	_		
	 	 	 		
		 			
		<u> </u>			
		<u>.</u>			
				<u> </u>	
	<u> </u>				
		 	 		
		 	 		
		ļ	<u> </u>		
		<u> </u>			
					
		 			
		 	<u> </u>		
			<u> </u>	_	
					
			 		
			 		
		 			
		<u> </u>			
		<u> </u>			
		<u> </u>			
		<u> </u>			

Levid Group

COMPOSITION DU GROUPE CETIF CA

Dénomination de la société mère :	SASU JCN DEVELOPPEMENT	7 1000

N° SIRET de la société mère : 83897709800014

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Nombre de membres:

Décimation et Cada a cont	-1 vi0-		 		1	Nombre de Men	
Désignation et Code postal	et ville		Taux de	•	Tenu		Date de
			détention total	groupe ou filiale	au	la tête de groupe	réception à la
Size 020077000			total	illiale	cabine	t à la filiale	tête de groupe
Siren 838977098 Dénomination JCN DEVELOR	Forme Juridique	SASU					
Adresse 118, avenue A			direct	Tête de groupe	X		31/03/2023 16:53:58
CP Ville 94400 VITRY-SU	R-SEINE		indirect				
Siren 442858544		SARL	total				<u> </u>
Dénomination TN PLUS		J	95.00 direct				
Adresse 30, boulevar	d Richard Lenoir		95.00	Filiale	Х	Non appl.	31/03/2023 16:54:07
CP Ville 75011 PARIS			indirect				
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination			direct				İ
Adresse			indirect		}		
CP Ville			total		<u> </u>		
Siren Dénomination	Forme Juridique		1				
Adresse			direct	ŀ		Î.	
CP Ville			indirect	[
Siren	Forme Juridique		total		 		
Dénomination	. ss sundique		direct		Ì		
Adresse			1				:
CP Ville			indirect				
Siren	Forme Juridique	,, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , ,</u>	total				
Dénomination			direct				
Adresse			indirect				
CP Ville							
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination Adresse			direct				
CP Ville			indirect				
Siren	Forme Juridique		total				-
Dénomination	r omic sundique]				
Adresse			direct			İ	,
CP Ville			indirect				
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination			direct				
Adresse			indirect				
CP Vilte	-						
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination			direct				
Adresse			indirect				
CP Ville Siren	Farma haddia		total				
Dénomination	Forme Juridique		1				
Adresse			direct				
CP Ville			indirect				
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination			direct			į	
Adresse			l I				
CP Ville			indirect	j			
Siren	Forme Juridique		total				
Dénomination			direct	İ			
Adresse			indirect				
CP Ville			<u> </u>				
Siren	Forme Juridique		total	7			
Dénomination			direct	į			
Adresse CP Ville			indirect			·	
Of Allie							
				i			



ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société inté ou du groupe : SASU JCN DEV Adresse du service des impôts de la société inté	ELC	OPPEMENT	· · · · ·	+ dánocáa	J -			Cocher souscrite	la ca	ase si cerne	i la décli e la soci	arat été i	
la déclaration de résultats :		709800014		t deposee					esun	aro	ensemb	le)	
Exercice ouvert le : 01/01/202		, •••••	•	clos le : 3	1 /	/12/2022							Néant □*
A - RÉSULTAT				CIOS IC.	Ι,			fice et	\neg			ficit	et
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensent							inté	grations	\dashv		déd	uctio	ons
						CA		1 676		СВ			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'enseme	-			•		CD							
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère fille non i montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa	13 du	CGI)	*o ac	leur		<u> </u>				CE			
Detations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créanc pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondante	28 ou 6 28 (art.	de titres ou pour ri . 223 B alinea 3 di	isques u CGI)	non pris en compte		CF		_	_	CG			
Abundons de créance et subventions directes et indirectes non retenus p correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable	our la	i détermination du xervices ouverts a	i résult	at d'ensemble et repr : 1 ^{cr} ianvier 2019)	ises	CH CH			\top	CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies	s) pou	ir des opérations in	ntragro	ире		CL			\top				
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit communet non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art.22.	n affér	rents à certaines or	ession	d'inmobilisations		CM		·	1	CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments vant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	d'act	nf ayant fait l'obje	et d'ur	ne cession rele		DU				DV			
	m bie	n amortissable à la	sinte	d'une		+			\dashv	-			 -
Suppléments d'anartissements pratiqués par la société cessionnaire d'u cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'er					_	СР							
Résultat, plus et moine values nettes soumises au taux de droit commun n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.	223 F	· alinca 3 du COI)			luı —	CR				cs			
Quote part de deficits relatifs aux suppléments d'amortissements prove entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	nant d	de la réévaluation	d'inm	nobilisations		СТ							
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées						CU				Ī			
Autres régularisations (à détailler)					_	CV				W			
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉ	FICI	T (CV – CV)			_	CX		1 676 1 676		CY DA			
DESTRUCTION CTYONDE	<u> </u>	1(01-07)		·		Cessions d'im	moh			JA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			-valu	es et réintégratio	กร				ns-va	ilues :	et déduct	ions	
	Ι,	Taux dc 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	Γ,	Taux lc 19 % (3)		Tau de 15	1X 5 0/2		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins values nettes d'ensemble	BT		В9	C	1	de o .a	Al	C 17 /0 (3)	C2	uç is	70	C3	de U zo
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	0	-+		A2		C6			C7	
Résultat, plus ou moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art 223 Failleis et du CG)	BV		C8	C	\dagger		A3		DI			DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afferents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ens- emble (art. 223 F ahnéa 2 du CGI)	BW		DQ	D	Y		.44		DZ.			B8	
Dutations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éli- gibles au régime des plus ou moins values à long terme ayant faul l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		DI	D	2		A5		D3			D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D	6		A6		D7			D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	f	D9	E	1		Λ7		EB			EC	
SOUS TOTAL	BS		ED	E	E		A8		EF			EG	
TOTAL plus values (BS A8) ou moins values (A8 BS) taux de 19 %	BR				İ		A9			<u> </u>	-		
TOTAL plus values (FD EF) ou moins values (FF FD) taux de 15 %			B7		1				B6			·	
TOTAL plus values (3) (EE EG) ou moins values (EG EE) taux de 0 %				В	5	-				,		В4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %													

B3

Plus values à 19% (art. 210 F, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)

⁽¹⁾ À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

⁽²⁾ Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

⁽³⁾ Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

ou du groupe : SARL TN PLUS Adresse du service des impôts des enteprises où est déposée la déclaration de résultats : 39, rue GODEFROY CAVAIGNAC 755: SIRET Société intégrée 44285854400012	36 P#	souscrite (Ré	oncerr	si la déclaration ne la société mère d'ensemble)
Exercice ouvert le : 01/01/2022 clos le : 31/	12/2	2022		Néant X
A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		СВ	deddetions
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD		+-+	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinés 3 du CGI)		<u> </u>	CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B ahnea 3 du CGI)	CF		CG	
Additions de creative et supventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{et} janvier 2019)	СН	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CI	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL			
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art.223 F alméa 1st du CGI)	CM		CN	
Dutations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession rele vant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	

the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s						1 501			- 1	וייט		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'i cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ei	un bie	en amortissable à 1 ble (art. 223 F alin	a suit iéa 3 c	e d'une lu CGI)		СР						
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commu n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.	n affö 223 I	érents à certaines e F alinéa 3 du CGH	essio	ns d'immobilisatio	ons qui	CR		_	1	cs		
Quote part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements prove entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	enant	de la réévaluation	d'im	mobilisations		СТ			\dashv			<u>-</u>
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées			•			cu						0.4 TO - 1.040E
Autres régularisations (à détailler)		_				CV			-	w		
TOTAL				<u>-</u>	-	CX				ey		
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉ	FIC	IT (CY – CX)				CZ	_	-	_	DA .	_	
"						Cessions d'i	mmol	ilisations				
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			-val	ues et réintégr	tions	3	Т	Moi	ns-va	lues et dédu	ctions	
	Ι,	Taux de 19 % (3)		Taux dc 15 %		Taux de 0 %		Taux ic 19 % (3)	Γ.	Taux de 15 %		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins values nettes d'ensemble	ВТ		B9		CI		Al	1770(3)	C2	uc 15 70	C3	uc U ta
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BĽ		C4	-	C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinea I du CGI)	BV.	-	C8		C9		A3		Di		DO	
Resultat plus et moine a alues pettes reumines en teur de deut e-		+	+	+	_			!	L		1	

Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	DI,		C.		_		 	+	 -	
	DC.	<u> </u>	C4	. C	3	A2		C6	C7	
Résultat, plus ou moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents a certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) Lart 223 F alinea I du CGI)	BV	i I	C8	C	9	A3		DI	DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ent pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ens- emble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	ı	DQ	ים	Y	A4		DZ.	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éli- gibles au régime des plus ou moins values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		DI	D	2	A5		D3	 D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	<u> </u>	D5	Do	6	A6		D7	 D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	1	D9	E.	1	A7		EB	 EC	
SOUS TOTAL	BS	ı	ED	EH	E	A8		EF	 EG	
TOTAL plus values (BS A8) ou moins values (A8 BS) taux de 19 %	BR		\exists		1	Λ9		_		-
TOTAL plus values (FD EF) ou moins values (EF ED) taux de 15 %			B7					B6	 	
TOTAL plus values (3) (EE EG) on moins values (EG EE) taux de 0 %			7	B5	1			150	 B4	·

Plus values à 19% (art. 210 F, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) **B**3

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

⁽¹⁾ À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.



ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SASU JCN DEVELOPPEMENT

Adresse du service des impôts des enteprises où est déposée

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

X

la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée 83897709800014

77770700007

Exercice ouvert le : 01/01/20: A - RÉSULTAT				clos le	, , , , , ,	, 12, 2	Bé	né	fice et			Déficit	Néant et
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensen						+	réin	tés	grations			léducti	
						CA		_	1 676	,	СВ		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensen Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mors, fille pon	ble (a	rt. 223 B alméa 4	du CC	il)		CD				_			<u> </u>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinés Determines complés en complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la complés de la compl	3 du	CGI)	- a de	<u> </u>							CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créane pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondant	es ou s (art,	de titres ou pour r 223 B alinea 3 di	isques u CGI	non pris en co	mpte	CF					CG		
Abundons de créance et subventions directes et indirectes non retenus correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable	our k aux e	détermination di xercices ouverts a	ı résul ıvant l	at d'ensemble 1er janvier 2	et reprise ()19)	CH					CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecie) pou	r des opérations i	ntragro	upe		CL				\neg			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commu et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art.22	i Fali	nes luizh (131)			tions	СМ				1	CN		×
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments vant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	d'act	if ayant fait l'obje	et d'u	ne cession rele		DU				\dashv	DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'i cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'er	n biei	n amortissable à la	a stute	d'une		+				\dashv			
						CP							
Résultat, plus et moins -values nettes soumises au taux de droit commu n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.	223 F	alinea 3 du CGI)			tions qui	CR					CS		
Quote part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements prove entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	nan! (le la réévaluation	d'inm	nobilisations		СТ			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées						cu							·
Autres régularisations (à détailler)						CV					CW T		
TOTAL						CX		_	1 676	-	CY		
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉ	FICI	T (CY – CX)				CZ		-	1 676	_	DA	•	
·						Cession	ns d'immo	obi	lisations		· <u> </u>		_
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			-valu	es et réinté _l	grations				Moi	ns-va	lues et déd	uctions	
	d	Taux lc 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux dc 0 %		, i	Taux c 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux
Plus et moins values nettes à long terme retenues pour la détermination les plus et moins values nettes d'ensemble	BT		В9	<u>ue 13 70</u>	Ci	uc o o	A	-r	C 17 /0(3)	C2	de 15 %	C3	de 0 %
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et eprises correspondantes	BU		C4		C5		A	2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins values nettes soumises au taux de droit commun ifférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la létermination de la plus ou moins value nette a long terme d'ensemble (1) art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A	3	, , , ,	Di		DO	
tésulat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun désulat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun diférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus jour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ens mble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	811	-	DQ		DY		A	4		DZ		В8	
Outations complémentaires aux provisions constituées sur des titres él- ables au régime des plus ou moins values à long terme ayant fait l'objet l'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		DI		D2	_	A	5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A	6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A	7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A	8		EF		EG	
TOTAL plus values (BS A8) ou moins values (A8-BS) taux de 19%	BR						A	9		!		1-5	
OTAL plus values (FD EF) ou moins values (EF ED) taux de 15%	ļ	-	B7		—	*		+		В6			
OTAL plus values (3) (EE EG) ou moins values (EG EE) taux de 0 %	- +	== ==	1		B5			+		-	···	B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	;							- K	. <u> </u>			107	

⁽¹⁾ À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

⁽²⁾ Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.





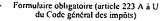
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Adresse du service des impôts des entreprise où est déposée la déclaration de résultat :	•								sous	scrite	conce	si la dé rne la mble)	sociét	tion é mère
SIRET Société intégrée : Exercice ouvert le :		clos le	::											Néant*
A - RÉSULTAT									énéfice et ntégrations	_			éficit ductio	
Plus et moins-values nettes à court terme à	réint	égrer lorsque	e la so	ociété sort du	ı grot	ıpe	FA				FB			
Réintégrations des abandons de créances, s compte pour la détermination du résultat de	ubver es exe	ntions directe rcices ouver	es et i	indirectes, no ant le 1 ^{er} jan	on pri vier 2	s en 2019	FD				FE			
Provisions constituées sur des éléments d'ad l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la				une cession r	releva	nt de					FZ			
Autres régularisations (à détailler)			•		,		FG				FH			,
					тот	AL	FK				FL			
BÉNÍ	EFICE	(2) FK – FL		DÉFICIT	ΓFL-	- FK	FM				FN			
D. DUNG ET MONIO VALUE ONETTE					(Cessio	ns d'in	nmobi	lisations					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Plus-	value	es et réintégra	ations	3			Moir	ıs-val	ues et	déduc	tions	
A LONG TERME	Taux	c de 19 % (2)	Tai	ux de 15 %	Ta	ux de	0 %	Taux	de 19 % (2)	Taı	ıx de 1	5 %	Tai	ux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	1		GF		F4			F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)		;			F6			GG		F7			F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		GI			GH		G2			G3	
Sous total	GD		G4		G5			GI		G6			G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE							GJ						
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8							E6				- • • -
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				, , ,	E7				•				E5	

⁽¹⁾ Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

 ⁽²⁾ Lc taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU JCN, DEVELOPPEMENT

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 83897709800014 Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le: 31/12/2022

Néant X*

	<u>. </u>					 							Neant [2
A - RÉSULTAT .								énéfice et ntégrations				Déficit Educti	
Plus et moins-values nettes à court terme à	réintégrer lorsqu	te la s	ociété sort d	u groi	пре	FA				FB			
Réintégrations des abandons de créances, s compte pour la détermination du résultat de	subventions directes exercices ouve	tes et rts av	indirectes, no ant le l'er jan	on pri	s en 2019	FD				FE		<u> </u>	
Provisions constituées sur des éléments d'a l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la	ctif ayant fait l'ob société sort du gr	ojet d'	une cession	releva	ınt de					FZ			
Autres régularisations (à détailler)			- 			FG		<u>.</u>		FH			
				тот	`AL	FK				FL			
BÉNI	ÉFICE (2) FK – FL		DÉFICIT	ΓFL-	- FK	FM				FN		-	
P. DILIC ET MONE VALUES METTES				(Cession	ns d'in	nmobi	lisations		l			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Plus	-value	es et réintégr	ations	;			Moir	rs-val	ues et	déduc	tions	
	Taux de 1,9 % (2)	Ta	ux de 15 %	Ta	ux de	0 %	Taux	de 19 % (2)	Tau	ıx de	15%	Ta	ux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2		F3		-	GF	_	F4			F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au égime des plus ou moins-values à long terme ayant àit l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)		1		F6			GG		F7			F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9		Gı			GH		G2			G3	
Sous total	GD	G4		G5			GI		G6			G7	_
Fotal Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Faux de 19%	GE		:				GJ		·			 ;	
fotal Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) aux de 15 %		E8		-	• : :		: !		E6		Š	-	
Fotal Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Faux de 0 %	· · •		-	E7								E5	

⁽¹⁾ Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

⁽²⁾ Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

N° 2058 CG 2023

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



Dénomination de la société mère : SASU JCN DEVELOPPEMENT

SIRET: 83897709800014

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant	v	ľ

Siren et dénomination	Réduction et crédit	Montant du	Créances re des défici des	port en arrière ts antérieurs filiales	Précisions sur l'utilisatior des crédits d'impôts (utilisation de la valeur AUT)
des sociétés	d'impôt	orean a mipor	Cédées à la mère	Utilisées par la mère	valeur AUT)
		TOTAL			
Montant total par type de réduction et de crédit d'in	npôt au titre du résultat d'e	ensemble			
Туре de	réduction et de crédit d'ir	npôt	•		Total
Siren et dénomination		Crédits	Crédits no	on reportables	Crédits non reportables
<u> </u>	r	Crédits reportables	Crédits no	on reportables	Crédits non reportables et non restituables
Siren et dénomination		Crédits reportables	Crédits no et res	on reportables	Crédits non reportables et non restituables
Ventilation des crédits d'impôt Siren et dénomination des sociétés		Crédits reportables	Crédits no et res	on reportables	Crédits non reportables et non restituables



N° 2058-DG 2023 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Néant [*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société :	SASII	JCN	DEVELOPPEMENT
Denomination de la societé .	3430	OCN	DEAPPOLLEMENT

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le: 01/01/2022

clos le: 31/12/2022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession déléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 l a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	кс	34	006
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG) *	KD	1	676
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	32	329
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC		
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	32	329

		4	Moins-values				
Origin	e	à 15°0	à 19 °₀	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19% ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter cul . 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values	nettes N						
	N - I						
	N - 2						
	N - 3						
Moins-values nettes à long terme	N - 4						
subies au cours des 10 exercices	N - 5						
antérieurs (montant restant à	N - 6						
déduire à la clôture du dernier	N - 7						
exercice)	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES **RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRESE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1 /	1
_ /	ΙΙ'
/_ /	
/ 2	

						•		•							,	Į	<u> </u>	<u> </u>
Dénomination de la société mè	re:								SASU	JCN	DEVEI	OPPEM	IENT					
SIREN de la société mère :									8	3	8	9	7	7			9	8
Dénomination de la société inté	grée (concer	née pa	r les r	ectific	ations	:		SASU	JCN	DEVEL	OPPEM	ENT				•	
SIREN de la société intégrée :									8	3	8	9	7	7	(9	8
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la																		
déclaration de résultats :																		
Exercice ouvert le :	0	1	٥	:	2	0	2	2	clos le	::	3	1	1	2	2	0	2	2
A – RESULTAT D'ENSEME									M	ontant	s rappo	rtés au		Me	ontant	déd	uits d	Ц
A - RESULTAT D'ENSEME	LE								1	résultat	t d'ense	mble		ré	sultat	d'ens	emble	!
société étrangère (art. 223 B, a						. ,.		;					<u> </u>	ИВ				
Provisions constituées ou repri			n d'une	socié	té inte	rmédia	ire, en	tité	-			<u></u>	_					
mère non résidente ou société régime du long terme) (art. 2		•		es, ris	ques,	titres	exclus	du	MC				1	MD				
Charges financières liées à l'ac groupe ou des titres d'une socié (art. 223 B, alinéa 6)	•							1	мі					_				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à un société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)									ML				ı	ио				
	T	OTAL	,						МР				١	ИQ				

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE	Мо	ntants rapportés à l value nette			Montants déduits de la plus-value ou moins value nette d'ensemble				
NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE		s et moins-values ong terme à 19 %	-	s et moins-values long terme à 0 %		s et moins-values ong terme à 19 %	Plus et moins-value à long terme à 0 %		
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK		
TOTAL	NC		NF		NI		NL		

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES RUBLIQUES RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRESE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

2 /	71
/2	

											-						•	
Dénomination de la société i	mère :								SASU	JCN	DEVEI	OPPEM	ENT					
SIREN de la société mère :								_	8	_ 3	8	9	7	7		0	9	8
Dénomination de la société i	intégrée c	oncer	née pa	r les re	ectifica	ations	:		SARL TN PLUS									
SIREN de la société intégrée	e:								4	4	2	8	5	8		5	4	4
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :								39, 7553		GODEF RIS CE			GNAC					
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	2	clos le	:	3	1	1	2	2	0	2	2
A - RESULTAT D'ENSE	MDIE								M	ontant	s rappo	rtés au		М	ontant	s dé	luits d	u
A - RESULTAT D ENSE	VIDLE								1	résulta	t d'ense	mble		ré	sultat	d'en	semble	:
							perçus sidente	•					N	и в				
une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²								•										
	s, alinéa 2)2	ediaire,	entité	mère	non ré	sidente	e ou					N	1B		-		
Provisions constituées ou re mère non résidente ou socié régime du long terme) (art	, alinéa 2 eprises à eté étrang t. 223B, a	raison jère (c linéa 3	d'une réance	entité sociét es, risc	mère té inter ques,	non ré média titres	sidente ire, enti exclus	e ou ité du	МС					4B				-
Provisions constituées ou remère non résidente ou socié régime du long terme) (art. Charges financières liées à l' groupe ou des titres d'une so (art. 223 B, alinéa 6)	s, alinéa 2 eprises à eté étrang t. 223B, a l'acquisitio ociété inte	raison gère (c linéa 3 on des ermédi	d'une réance 3) titres ou	sociét es, risc d'une s	mère té inter ques, société socié	média titres memb	rsidente ire, enti exclus ores du ngère	e ou ité du	MC MI							-		
Provisions constituées ou remère non résidente ou socié régime du long terme) (art Charges financières liées à l' groupe ou des titres d'une so	s, alinéa 2 eprises à eté étrang t. 223B, a l'acquisitio ociété inte	raison gère (c linéa 3 on des ermédi	d'une réance b) titres caire ou	sociétes, riscod'une sod'une	mère té inter ques, société société sociét	média titres memt té étra	sidente ire, enti exclus ores du ngère	e ou ité du					N					

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE	Мо	ntants rapportés à l value nette	•		Montants déduits de la plus-value ou moins value nette d'ensemble					
NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE		s et moins-values ong terme à 19 %		s et moins-values ong terme à 0 %		s et moins-values ong terme à 19 %	Plus et moins-value à long terme à 0 %			
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK			
TOTAL	NC		NF		NI		NL			

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société me	ère :								SA	SU .	JCN	DEV	ELO	PPEN	1ENT							
SIREN de la société mère :	8 3 8 9 7 7 0 9 8 0 0 0									0	1	4										
Adresse du service des impôts	des en	trepris	es où	est dép	osée l	a																
déclaration de résultats :																						
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	2	clos	le :			3	1	3	L	2	2	0		2	2

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUTTES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine l	Amortisse- ments déduits ² NR	Suppléments d'amortisse- ments 3	Plus-values et moins-value calcul de la plus-value long-terme d'ensemble ouvert avant le l'Plus-value ou moins value sur titre de participation non encore imposée	ues non retenues pour le ou moins-value nette à au titre d'un exercice er janvier 2019 Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)

				Plus ou moin	s-values non	encore impos	ées 4		
					NT				
	Plus-	values		, ,	Moins	-values	Plus-value ou moins	Quote-part de frais et	
Taux de droit de 19%		Taux Taux de 15 % de 0 %		Taux de droit commun de 19%		Taux Taux de 15 % de 0 %		value sur titre de participation non encore imposée	charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
									
						Ì			

Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 nº 250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du 11 de 1'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

Mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le: 31/12/2022

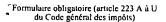
Néant = *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENS	EMBLE							
Chiffre d'affaires de l'ensemble	des sociétés intégrées		HV	1 222 631				
Plus-values à 19 % (art. 210 F	НQ							
Quote-part de frais et charges a cession de titres de participation	ні							
	Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B–6° alinéa)							
Réintégration des charges finan	cières nettes conformément aux	dispositions de l'article 223 B bis du CGI.	HF					
Abattement sur le bénéfice et ex	conération : montant excédant la	a limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ					
Déd.du résultat net d'ensemble	de cession ou de concession de	brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10%	нм					
Déduction des charges financiè	res nettes en report (CGI, art. 22	23 B bis)	нј					
Dánultat d'angamble mont inn		Bénéfice	нв	1 676				
Résultat d'ensemble avant imp	utation des deficits reportables	Déficit	нс					
Plus-values d'ensemble imputé	es sur le déficit d'ensemble		HD					
Résultat net d'ensemble de cess	sion, de concession ou de sous-	concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN					
Déficit de l'exercice reporté en	arrière*		HE					
Déficits antérieurs imputés sur	les résultats de l'exercice*		HG	1 676				
RÉSULTAT		нк						
FISCAL	Déficit		HL					

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE			-
	19 %	15 %	0 %
imposables	IA	Zı	ЕМ
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2	EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	7.3	EO
imputées sur les déficits antérieurs	1D	7.4	EP
Total : cases 1B à 1D, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	1E	Z5	EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 – Z5 et/ou cases EM – EQ et/ou cases IA – IE	IF	Z6	ER

¹⁾ Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice





ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE <u>CRÉANCES NON RETENUS</u> POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1 er JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénominat															
N° SIRET	8	3	8	9	7	7	0	9	8	0	0	0	1	4	

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le: 01/01/2022	clos le : 31/12/2022	Néant □*

	Subvention sur cessions d'i	s indirectes mmobilisations	Autres subventions et abandons de créances				
Dénomination des sociétés	Alleváca (I)	Paguag (2)	All	Danuar (4)			
1	Allouées (1)	Reçues (2)	déductibles (3)	non déductibles (1)	Reçues (4)		
SASU JCN DEVELOPPEMENT							
SARL TN PLUS							
•							
	-						
TOTA	L .						

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1^{er} janvier 2019.

 (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société. la société

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires

Dans ce cas il convient de :

numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
 porter le nombre total de tableaux nº 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



		Déi	nor	nir	ati	on	de	la	so	cié	té r	nère	::	SASU JCN	1 DE	EVELOPPEME	NT				
	ĺ	Ad:	res léc	se lar	du : atic	ser on (vic de i	e c rés	les ult	im ats	ıpô :	ts de		0 9 8 0 streprises où e							
												/20.				clos le : 31					
	Si un tableau Nº 2058 ES est so									ES	es	l sou	ıscrı	t, cocher la ca	se		Nom	2			
Dér			+:		da	la.		.14.	٠	2112		•	1	Bénéfice		Déficit	A	DI	D1		Néant ∐ "
Dei	101	11113				iis			ie i	1116		. ~		Bellerice		Denen	Autres plus-values à 19%	Plus et moins-values à long terme à 19%	Plus et moins-values à long terme à 15%		Plus et moins-values à long terme à 0 %
														AC		AD	(210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	(montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	(montant p du signe selon le A E	+ ou - cas)	(montant précédé du signe + ou - selon le cass) EL
													\vdash								
SASU	JJ		Т	EL	1	Г	Т	7	_	_	_	_	į	: 676							
8 3	8	9	7	7	0	9	8	0	C	10) [1 4	<u> </u>		_						
SARL	TN	FI	LUS	_	_		- 		-,-			-									
4 4	2	8	5	8	5	4	4	0	C)]	1 2									
					Γ	Γ	Ī														
		L	L			<u>!</u>	1						-				•				
		Г	Г	Γ	Ι	l	Ī	T	T	T	T	Τ									
		_		<u> </u>	<u> </u>	L.									+						
		г	r		1		ı		T				-								
	_				<u>.</u>								<u> </u>		ļ						
		_		_			·														
				L																	
		۰	'					٠,	1												
						Γ	Γ	Τ	Т	T	Т										
		_	۰	<u>.</u>		arc	T/	 \ I					BE	1 67€	RF						
SOUS-TOTAL Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)									ВА	1 676	-										
Autres (Total								ne A	٩K	en A	AL))				<u> </u>	AL				
Phis_s	alı	ec i	at n	-oi	1C 1	ralı	100	i lo	na	ton	na		T		1						

AG

BG

(Total algébrique de la colonne AF en AG,

AE en BC et EL en BG)

 ⁽¹⁾ Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convicnt: – de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

 de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

		IMPÔT SUR	LES SOCI	ÉTÉS	N° 2065-SD 2023
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le 3	31/12/2022	Régime	simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le re	ésultat d'ensemble du grou	pe	,	< Régime	Réel normal X
Si PME innovantes, cocher					
Si option pour le régime option	nnel de taxation au tonnage	;, art. 209-0 B (entrepr	ises de transport p	naritime), cocher la case	
	j 				
Dés	signation de la société:			Adresse du siège	
SASU JCN DEVELOPPEM	1ENT			118 avenue André Maginot	
SIRET	8 3 8 9 7	7 7 0 9 8 0	0 0 1 4	94400 VITRY-SUR-SEINE	
Adı	resse du principal établisse			Ancienne adresse en	cas de changement:
			ŀ		
94400 VITRY-SUR-SEI	INE				
i 1					
Date d'entrée dans le groupe d					
Pour les sociétés filiales, désig	nation, adresse du lieu d'in	nposition et nº d'identi	fication de la soci	été mère:	, .
	•				
			ſ	SIRET	
Activités exercées Activité	és des sociétés bold:	ng		Si vous avez changé d	'activité, cochez la case
1100 370,0003	and areas more	سيسي		Si vous avez change u	activities occited to case
l Résultat fiscal Béné	fice imposable au taux norr	mal			Déficit
Resultat lisear Bellet	Bénéfice imposable à 1.		Pécultut net	le cession, de concession ou de sous-cor	
	Deficited imposable a 1.	J 70	brevets et dro	its de propriété industrielle assimilés au	taux de 10%
2 Plus-values				PV à long terme imposables à	15 %
PV à long terme	Autres PV impo	sables à	PV à le	ong teme PV ex	onérées
imposables à 19%	19%				8 quindecies
		eprises nouvelles ou	ı implantées en	zones d'entreprises ou zones fra	
Entreprises nouvelles art. 44 s	. —	nes entreprises innovan	ites	Zones franches urbaines Territoire	entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles	Bassins urbains à dynami (BUD), art 44 sexdecies	220103 114101	nes d'activités	Autres dispositifs Zone de R	estructuration de la défense,
art. 44 septies Sociétés d'investissements	Zone de développemen	art. 44 quate	ou déficit exonér		
immobiliers cotées	prioritaire, art. 44 sepd	ecies (indiquer	r + ou – selon le ca	as). relevant du ta	aux à 15 %
4 Option pour le crédit d'	'impôt outre-mer : Da	ns le secteur productif,	art. 244 quater W	·	
1. Au titre des revenus mobilie	ers de source française ou é	étrangère, ayant donné	lieu à la délivranc	e d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels	s est attaché, en vertu d'une	convention fiscale concl	lue avec un Etat étr	anger, un territoire ou une collectivité	(i
territoriale d'Outre-Mer, un cré	xait a impot representatif de	I impot de cet Etat, tem			
Recettes nettes sournises à la	<u> </u>		itoire ou collectivit	é.	
recettes fierres sourinses a la	contribution 2.5%		itoire ou collectivit	ė.	
	contribution 2,5%		itoire ou collectivit	ć.	
Against de la garteibution se			toire ou collectivit	ė.	
Assiette de la contribution te		aux de 33 %	loire ou collectivit	ė.	
	emporaire de solidarité au ta				
1 - Si entreprise soumise au de	emporaire de solidarité au ta épôt de la déclaration pays	par pays n°2258-SD (a	art. 223–I–1 <i>quin</i> q	quies C), cocher la case	indiquer le nom, adresse
1 - Si entreprise soumise au de	emporaire de solidarité au ta épôt de la déclaration pays	par pays n°2258-SD (a	art. 223–I–1 <i>quin</i> q		indiquer le nom, adresse
1 - Si entreprise soumise au de 2 - Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc	emporaire de solidarité au ta épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez cale de l'entité désignée :	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou	quies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i	
1 - Si entreprise soumise au de 2 - Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc	emporaire de solidarité au ta épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez cale de l'entité désignée :	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou	quies C), cocher la case	
Si entreprise soumise au de Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc	emporaire de solidarité au ta épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez cale de l'entité désignée :	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou	quies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i	
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer l	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou la société tête de de la société tête	quies C), cocher la case rouscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe .	cher la case
1 - Si entreprise soumise au de 2 - Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou la société tête de de la société tête	quies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i	cher la case
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer l	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pou la société tête de de la société tête	quies C), cocher la case rouscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe .	cher la case
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer l L'entreprise dispose—t—elle d'	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale sée DUI Si oui,	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe .	eher la case ptabilité Visa: CGA
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer l' L'entreprise dispose-t-elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF):	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale isée DUI Si oui,	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe . iciel utilisé : Cegid Expert Comp	cher la case Ctabilité Visa: CGA
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer l' L'entreprise dispose-t-elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF):	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale isée DUI Si oui,	art. 223–I–I <i>quinq</i> ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe . iciel utilisé : Cegid Expert Comp	cher la case Ctabilité Visa: CGA
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer la L'entreprise dispose-t-elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF): - du comptable : SAS BDO i 43-47 avenue de 1	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d une comptabilité informati PARIS ECN GDA La Grande Armée 751	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale isée DUI Si oui, ECF	art. 223–I–I quinq ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe .	tabilité Visa: CGA Tél: 01 49 93 26 38
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer la L'entreprise dispose-t-elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF): - du comptable : SAS BDO i 43-47 avenue de 1 - du conseil :	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d'une comptabilité informati	par pays n°2258–SD (; z désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale isée DUI Si oui, ECF	art. 223–I–I quinq ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe . iciel utilisé : Cegid Expert Comp	tabilité Visa: CGA Tél: 01 49 93 26 38
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer la L'entreprise dispose-t-elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF): - du comptable : SAS BDO i 43-47 avenue de 1 - du conseil :	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d une comptabilité informati	par pays n°2258–SD (iz désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale sée DUI Si oui,	art. 223–I–I quinq ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case rouscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (an. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe .	ther la case Visa: CGA Tel; 01 49 93 26 38 Tel;
1 – Si entreprise soumise au de 2 – Si vous êtes la société tête et numéro d'identification fisc 3 – Si vous êtes l'entreprise dé dans cc cas, veuillez indiquer le L'entreprise dispose—t—elle d' Nom et coordonnées – du prestataire (ECF): — du comptable : SAS BDO in 43–47 avenue de 1 – du conseil : — du CGA ou du viseur	épôt de la déclaration pays de groupe et que vous avez ale de l'entité désignée : ésignée au dépôt de la décla le nom, adresse et numéro d 'une comptabilité informati PARIS ECN GDA La Grande Armée 751	par pays n°2258–SD (iz désigné une autre ent aration n°2258–SD par d'identification fiscale sée DUI Si oui, ECF	art. 223–I–I quinq ité du groupe pour la société tête de de la société tête , indication du log	guies C), cocher la case r souscrire la déclaration n°2258–SD, i groupe (art. 223 quinquies C–I–2), coc de groupe . iciel utilisé: Cegid Expert Comp	ther la case Visa: CGA Tél; 01 49 93 26 38 Tél:

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD 2023

Montant global brut des distributions (1) Payées par la société d	elle–même	a a	Payée	s par un établisser	ment chargé du	servic	e des titres	Ь
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou	ı avantage	s dont la s	ociété ne désigne	pas le (les) bénéfi	iciaire (s)(2)	(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés interposées	, actionnai	res et port	eurs de parts, soit	directement, soit	par personnes	(d)		
Montant des distributions						(c)		
autres que celles visées en (a),						(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(g)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		20 4 2 4-		CC 1(4)		(h)		
Montant des revenus distribués engibles à l'abattement de 40 %				· ·		(i) (j)		
Montant des revenus répartis (5)	40 76 piev	u au z uu	3 de l'article 136	du COI	Total (
The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s					Total (2 4 11)		i i
	D 1							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48 1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les S.A.R.L.	chaque as	ssocié, gérant ou	de la période rete non, désigné col. res de frais ou aut	1 à titre de trai	tement	is, émolume	nts, indemnités,
SARL - tous les associés ;	Nombre	701110041	Sements fortakan		sommes verse		- ses tonetion.	dans la societe.
SCA associés gérants ; SNC ou SCS associés en nom ou commandités ;	de parts sociales	Année au	-	à titre de frais d				s professionnels
SEP et sté de copropriétaires de navires associés, gérants ou	appartenant	cours de	à titre de traitements	de mission et	de déplacemen	i" °	utres que cei coloni	ux visés dans les nes 5 et 6
coparticipants.	à chaque associé en	laquelle le versement	émoluments et indemnités	Indemnités			Indemnités	
	toute pro- priété ou en usufruit	a čtć effectué	proprement dits	forfaitaires	Rembourseme		forfaitaires	Remboursements
<u> </u>	2	3	4	5	6		7	8
						-		
	}							
				<u> </u>		_		
	-							
								
	-							
	1							
-				l				
							_	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en	cas de gé	rance libre)	<u></u>	•			
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadr	e est insuf	Ficunt inin	dre un état du mê	ime modèle)				
ADICES DES AOTRES ETABLISSEMENTS (SI CC CAUI	c cat maui	nsam, jon	die dir etat du me	me modere)				
					· - · - · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	1							:
-4. ma./4	F			ion faite des somn s contrat et aux ha	•	dans I	cs	•
RÉMUNÉRATIONS				mmissions et de c	<u>`</u>			
MVLT imposées			0.04	1	15 %	1		19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		a	0 %	a	1.70		а	17 /0
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	-					-		-
MVLT réalisée au cours de l'exercice	+					+		
MVLT restant à reporter	1							
Montant cumulé des dons et versements mention	nnés sur le	es recus, at	testations ou tous	autres documents	s et percus au t	itre de	l'exercice	
			attestations on tou					

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N

SASU JCN DEVELOPPEMENT 838977098

38977098						
Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case						
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SASU JCN DEVELOPPEMENT	Néant	X				
118, avenue André Maginot 94400 VITRY-SUR-SEINE	PME au sens	v				

SASU JCN DEVELOPPEMENT	ons d'impots de la société mère)	Néant	Χ
118, avenue André Magi	inot		_
94400 VITRY-SUR-SEINE 838977098		PME au sens communautaire	Χ
I – REDUCTIONS ET CREDITS D	VIMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	Communation	
Crédit d'impôt		Montant	
-	,		
		. =	
Réduction d'impôt en faveur du n le siège est situe au sein de l'UE o	nécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont ou de l'EEE		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		***
Dont montant versés aux fédérati de représenter et de promouvoir l	ons ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, es organismes agrées en vue du financement des PME		
	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
	Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations v salariés affectés à des exploitation	versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des is situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligib congés et des charges sur les inde caisses de compensation prévue à	les à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des mnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résu groupements assimilés	ltant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou		
II - CREDITS D'IMPOTS AVEC I	DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant	
·	e la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATIO	ON DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)		
III – CAS PARTICULIERS			
	Crédit d'impôt	Montai	nt
CI déposé en cas de cessation			
au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice			
de plus de 12 mois			
Annexe à la 2069RCI pour les ent	reprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvre d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.	ent droit à la réduc	tion
IV - MECENAT - LISTE DES BEN			

Montant	Date de		Bénéficiaire		Intermédiaire	Valeur de la	
des dons	versement	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	contrepartie	
	1						

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

838977098	EVELOPPEME.						
Régime d'in des sociétés	itégration fisca du groupe y co	le (article 223 A Impris sa propre	du CGI) : La société mère du gro e déclaration (article 49 septies Q (upe doit souscrire le t de l'annexe III au CG	formulaire Nº 2069RCI poi ID. Si vous êtes la société mê	ar chacune	X
Désignation	et n° siren de la our les crédits e	société membre	de groupe pour laquelle les réductio pots de la société mère)			Néant	Х
30, bo 75011 PA 44285854	RIS	ichard Len	oir			PME au sens	Х
I – REDUCT	TIONS ET CRI	EDITS D'IMPO	TS DISPENSES DE DECLARAT	ION SPECIALE		communautane	<u>.</u>
Crédit d'im	pôt					Montant	
Réduction d le siège est	l'impôt en fave situé au sein d	eur du mécenal le l'UE ou de l'	t – montant des dons et versemer EEE	nts consentis à des o	rganismes dont		
		Γ	Oont montant des dons au profit e	de la reconstruction	de Notre-Dame de Paris		
Dont monta de représen	int versés aux ter et de prom	fédérations ou ouvoir les orga	unions d'organismes ayant pour nismes agrées en vue du finance	objet exclusif de fée ment des PME	dérer, d'organiser,		
	_,		Crédit d'impôt pour la	compétitivité et l'emp	ploi (complément)		
			•	Ε	Oont montant préfinancé		
salariés affe	ctés à des exp	loitations situé					
Montant des congés et de caisses de c	s rémunératior es charges sur ompensation p	ns éligibles à la les indemnités prévue à l'artic	majoration pour les salariés des de congés est mutualisé entre le le L.3141-30 du code du travail	professions pour les s employeurs affiliés	squelles le paiement des s obligatoirement aux		
	de crédit d'im		e la participation de l'entreprise				
II – CREDIT	rs d'impots	AVEC DEPOT	OBLIGATOIRE D' UNE DECLA	ARATION SPECIAL	E		
Crédit d'im	pôt					Montant	
		.					
	•		herche – dont montant du crédit d 5 CREDITS D'IMPOTS (Utilisatio				
TRECISION	3 30KL CIII	LISATION DES	CREDITS D 1.411 OTS (Dunsand	ni de la valedi AUI –	- Autres creuns a impors)		
III. CAS D	ARTICULIERS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
III - CAS FA	WIICOLIEK	······································					-
			Cro	édit d'impôt		Mont	ant
CIdiani		-4'					
	en cas de cess: e de l'année N						
						· · · · ·	
	au titre de l'ar V-1 en cas d'e:				·		
	us de 12 mois						
Annexe à l	a 2069RCI nou	r les entrenrise	s ayant effectué au cours de l'exerc	rice plus de 10 000 € d	le done et versements ouvr	ant droit à la rédi	etion
			d'impôt prévue à l'article 238 bis AIRES FINAUX	du code général des	impôts.	ant dront a ta redu	iction .
Montant	Date de		Bénéficiaire		Intermédiaire	Va	leur de la
des dons	versement	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	I .	ntrepartie
		1		1 1		1	

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SASU JCN DEVELOPPEMENT

N° SIRET de la société mère : 8 3 8 9 7 7 0 9 8 0 0 0 1 4

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
				le groupe	Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	838977098 JON DEVELOPPEMENT 118, avenue André Maginot 94406 VITRY-SUR-SEINE	Adresse	94400 VITRY-SUR-SEINE FRANCE	иои		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	442858544 TN PLUS 30, boulevard Richard Lenoir '5011 FARIS	Adresse		иси	95.30	

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés Dénomination		Adresse du principal établisser (si différent de l'adresse du sié	1	Taux de détention par la société mère non résidente	
				Directe	Indirecte
Siren Dénomination Adresse		Adresse			
Siren Dénomination Adresse		Adresse			

Il A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	Adresse	

Il B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

	Dénomination des sociétés	Adresse du principal établ (si différent de l'adresse d	l del'
Siren Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Dénomination Adresse		Adresse	

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SASU JCN DEVELOPPEMENT

N° SIRET de la société mère : 83897709800014

Exercice suivant ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse du principal établisseme (si différent de l'adresse du siège	TO CACIOICO	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
		Adresse	is groupe	Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse			

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise		Taux de détention par la société mère non résidente	
Siren Dénomination					la société ést soumise	Directe	Indirecte
Adresse		Adresse					
Siren Dénomination Adresse		Adresse					• •

Il A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	Adresse
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	Adresse

II B - Liste des sociétés qui cessent d'être intermédiaires, entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement Stat (si différent de l'adresse du siège) entrep
Siren Dénomination Adresse	Adresse
Siren Dénomination Adresse	Adresse

CEGID Group